

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2002-2003

Coordination: David Vallado

Groupe de rédaction: Michel Lanners

Jérôme Levy

Sabine Meter

Manon Unsen

Jean-Claude Fandel

Pierre Reding

avec la collaboration du Service Informatique du MENFPS

SCRIPT

---

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques

Juin 2004

## PRÉFACE

---

L'édition 2004 des «Chiffres Clés de l'Éducation nationale» est la troisième édition d'une publication lancée en 2002. Tout comme les éditions précédentes de ce recueil, elle trace un état des lieux chiffré du système éducatif au Luxembourg, met en évidence des réussites et des problèmes et sert de fondement objectif au débat sur l'école.

Grâce au large éventail d'informations qu'elle contient, cette publication concerne tous les acteurs du monde de l'éducation – élèves, enseignants, parents d'élèves, mais aussi responsables politiques, économiques, syndicaux et administratifs. L'utilité de l'outil de travail qu'est devenu cet ouvrage n'est plus à démontrer. Tout changement, toute réforme, mais aussi toute discussion doit se baser sur des fondements concrets qui sont en partie fournis par les nombreux indicateurs et statistiques détaillés dans cette publication.

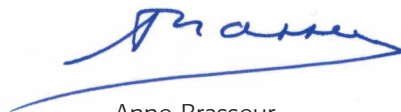
L'édition 2004 se distingue des précédentes par l'ajout d'un chapitre «Technologies de l'Information et de la Communication». Ces dernières années, les efforts visant l'intégration des technologies de l'information et de la communication en tant que nouvel outil dans les enseignements ont été multipliés. Les initiatives sont nombreuses, aussi bien au niveau de l'enseignement primaire que de l'enseignement postprimaire. S'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne, elles visent avant tout à préparer les élèves à une société de l'information.

---

Par ailleurs, pour tenir compte du rythme de publication souvent pluriannuel de la plupart des statistiques européennes, le chapitre «Comparaisons internationales» n'est pas repris dans l'édition 2004. Cependant une approche comparative entre pays a été ajoutée au chapitre «Budget de l'éducation nationale». Les indicateurs financiers internationaux les plus courants ont été détaillés, calculés pour le Luxembourg et comparés aux valeurs des autres pays.

Cette publication n'a pas la prétention d'établir un bilan instantané d'une politique scolaire. Les indicateurs contribuent à assurer la transparence d'une politique menée en accord avec les acteurs concernés et doivent servir de fondement pour mesurer les progrès déjà accomplis et pour anticiper et accompagner les changements à venir.

Je souhaite que la présente édition des «Chiffres Clés de l'Éducation nationale», avec la multitude d'informations qu'elle contient, continue à remplir son rôle de référence en matière d'informations quantitatives sur le système éducatif luxembourgeois.



Anne Brasseur  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de la Formation professionnelle et des Sports

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	Éducation préscolaire	102
	Contexte démographique	6	Enseignement primaire	104
	Système éducatif	10	Enseignement postprimaire	112
			Éducation différenciée	116
<b>2</b>	ÉLÈVES	15		
	Généralités	16	<b>6</b> APPRENTISSAGE TOUT AU LONG	
	Éducation préscolaire	22	DE LA VIE	117
	Enseignement primaire	28	Formation continue des enseignants	120
	Cours d'appui et mesures de		INFPC	124
	soutien pédagogique	38		
	Enseignement postprimaire	40	<b>7</b> ÉTABLISSEMENTS	127
	- Enseignement secondaire	45	Enseignement préscolaire et primaire	128
	- Enseignement secondaire technique	52	Enseignement postprimaire	132
	Éducation différenciée	60		
	Résidents scolarisés dans les pays		<b>8</b> LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	
	limitrophes	66	ET DE LA COMMUNICATION	135
			Équipement	137
<b>3</b>	RÉSULTATS SCOLAIRES	69	Accès des élèves aux TIC	138
	Enseignement primaire	70	Accès des enseignants aux TIC	140
	Passage primaire-postprimaire	72	Projets TIC	141
	Enseignement secondaire	75		
	Enseignement secondaire technique	77	<b>9</b> BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	143
			Présentation générale du budget	144
<b>4</b>	DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	85	Évolution	146
	Enseignement postprimaire	86	Indicateurs financiers	
	- Enseignement secondaire	88	de l'enseignement	148
	- Enseignement secondaire technique	90		
	Taux de certification	98	<b>10</b> ANNEXES	151
			Bibliographie	152
<b>5</b>	ENSEIGNANTS	99	Glossaire	154
	Enseignement préscolaire et primaire	100		

The page features four horizontal lines in a light purple color. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines, creating a decorative border.

1

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### POPULATION

L'État luxembourgeois est une démocratie représentative de type monarchie constitutionnelle. Avec un territoire d'une surface totale de 2.586 km<sup>2</sup>, le Luxembourg est l'un des plus petits pays des États membres de l'Union Européenne.

Le contexte démographique du Luxembourg est particulier. Les vagues successives d'immigration de populations étrangères au cours des dernières décennies ont conduit à une forte augmentation de la population résidente. La population du Grand-Duché compte au 01.01.2003 un total de 448.300 habitants, dont 170.700 (soit 38,1%) sont de nationalité étrangère.

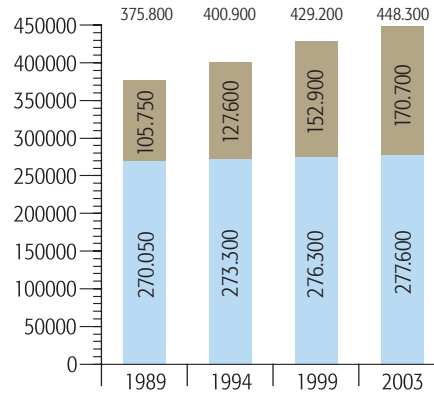
Représentant 13,7% de la population résidente au Luxembourg, la communauté portugaise est la population étrangère la plus importante. Elle est suivie par la communauté française avec 4,8% et la communauté italienne avec 4,2%. Au total, environ 10,6% des résidents au Luxembourg sont de nationalité d'un pays limitrophe, c'est-à-dire belge, française ou allemande. Pour comprendre cette forte présence de résidents étrangers au Luxembourg, il convient d'expliquer les différents courants migratoires dont l'origine a été un manque chronique de main-d'œuvre indigène.

De 1963 à nos jours, le nombre de salariés italiens est allé en décroissant, du fait de nombreux retours dans leur pays d'origine, mais aussi de naturalisations des générations les plus jeunes. Dans un premier temps, ils ont été remplacés par des ouvriers espagnols (1963-1965), dont la plupart ont toutefois quitté le pays. Vers le milieu des années soixante, l'immigration portugaise a connu une augmentation considérable. S'agissant d'abord d'une immigration secondaire, c'est-à-dire d'ouvriers portugais provenant de Belgique ou de France vers le Luxembourg, elle est devenue primaire à partir de 1969 avec l'arrivée en masse de salariés portugais venant directement du Portugal et formant ainsi la plus forte vague d'immigration connue jusqu'ici.

Plus récemment, le Luxembourg a également vu des arrivées ponctuelles de citoyens provenant du Cap Vert et des pays d'Ex-Yougoslavie.

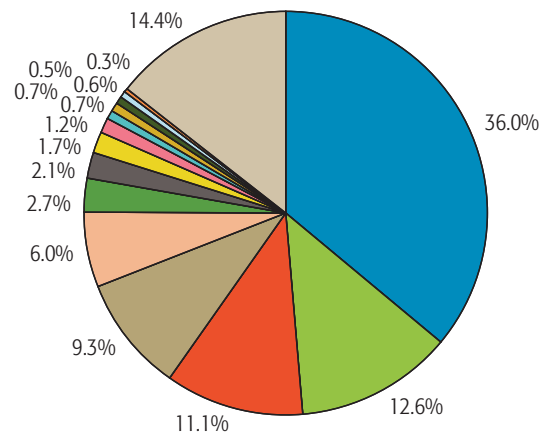
	01.01.1989	01.01.1994	01.01.1999	01.01.2003
	270.050	273.300	276.300	277.600
	71,9%	68,2%	64,4%	61,9%
	105.750	127.600	152.900	170.700
	28,1%	31,8%	35,6%	38,1%
Total	375.800	400.900	429.200	448.300

■ Luxembourgeois  
■ Étrangers



POIDS DES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS PARMIS LES ÉTRANGERS

Portugais	36,0%
Français	12,6%
Italiens	11,1%
Belges	9,3%
Allemands	6,0%
Britanniques	2,7%
Néerlandais	2,1%
Espagnols	1,7%
Danois	1,2%
Grecs	0,7%
Suèdois	0,7%
Irlandais	0,6%
Finlandais	0,5%
Autrichiens	0,3%
Autres	14,4%



Source: STATEC

PYRAMIDE DES ÂGES

Le graphique ci-contre reprend la répartition par âge de la population résidente au Luxembourg tout en distinguant les résidents de nationalité luxembourgeoise et ceux de nationalité étrangère. Étant donné le taux d'immigration élevé que connaît le Luxembourg, cette distinction semble nécessaire. Il apparaît que la population de nationalité luxembourgeoise est sujette à un vieillissement, alors que la population de nationalité étrangère est en majorité âgée de 25 à 54 ans.

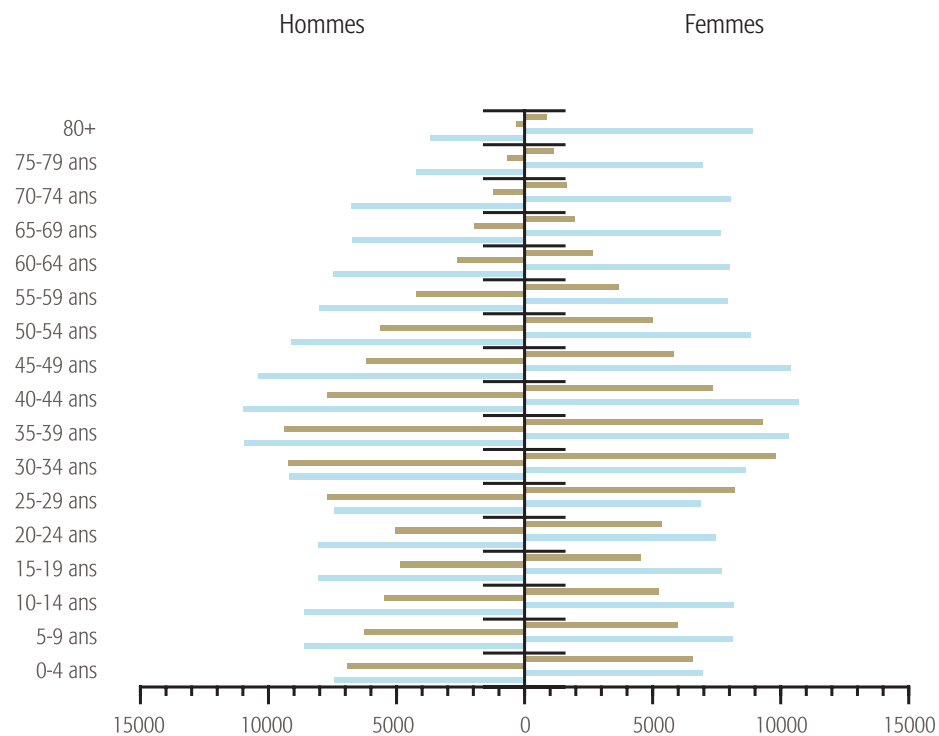
En 2002, le nombre total de naissances s'élève à 5.345, dont 2.692 de nationalité luxembourgeoise (soit 50,4%). Par ailleurs, la population résidente au Luxembourg s'est accrue de 2.649 immigrés (solde net entre arrivées et départs). Globalement, la proportion d'habitants âgés de moins de 20 ans, qui s'élevait encore à plus de 30% de la population en 1970, ne représente plus que 24,5% en 2003.

Tranches d'âge	■ LUXEMBOURGEOIS		■ ÉTRANGERS		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
0- 4 ans	7424	6981	6941	6590	27936
5-9 ans	8584	8166	6271	5994	29015
10-14 ans	8600	8189	5461	5255	27505
15-19 ans	8035	7730	4834	4563	25162
20-24 ans	8050	7477	5038	5372	25937
25-29 ans	7426	6897	7687	8194	30204
30-34 ans	9190	8646	9231	9835	36902
35-39 ans	10931	10334	9383	9302	39950
40-44 ans	10996	10697	7705	7360	36758
45-49 ans	10399	10394	6167	5823	32783
50-54 ans	9110	8821	5637	5010	28578
55-59 ans	8019	7967	4216	3710	23912
60-64 ans	7476	7996	2620	2677	20769
65-69 ans	6720	7680	1968	1977	18345
70-74 ans	6777	8075	1213	1658	17723
75-79 ans	4256	6953	672	1155	13036
80 ans et plus	3666	8938	306	875	13785
Tous âges	135659	141941	85350	85350	448300

Chiffres au 01.01.2003 Source: STATEC



# INFORMATIONS GÉNÉRALES



## POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDENTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidents du Luxembourg pour effectuer leurs études.

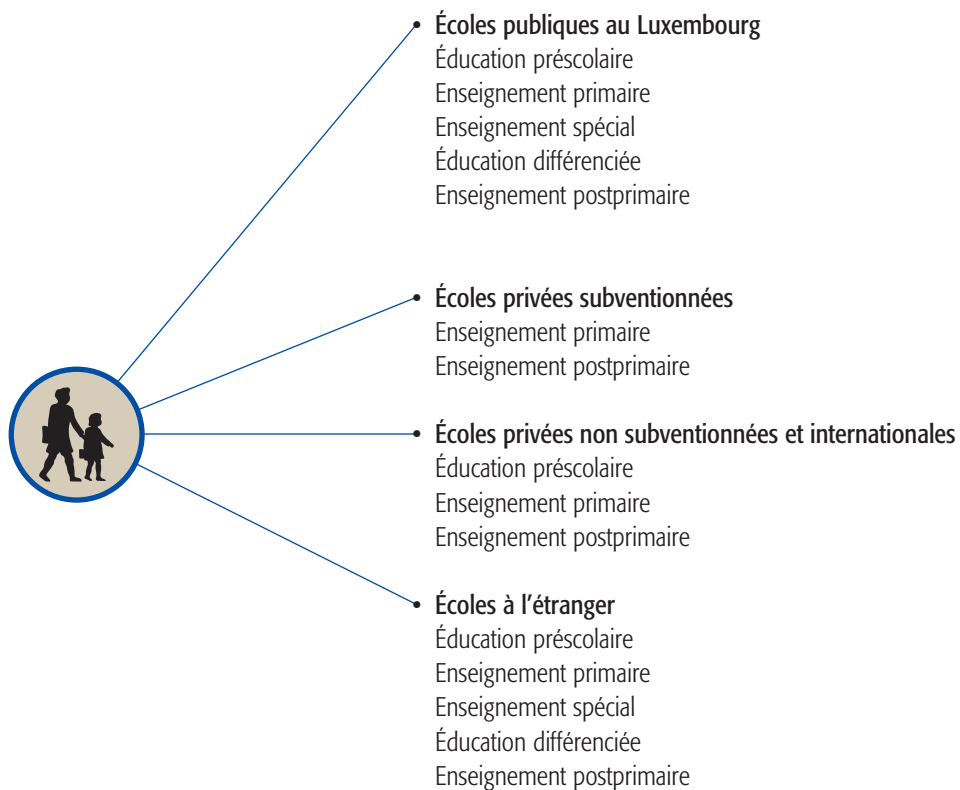
L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement post-primaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

La majorité des degrés d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées subventionnées (sous régime contractuel), auprès d'écoles privées non subventionnées ou auprès d'écoles internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé subventionné.

Certains aspects des écoles privées non subventionnées seront brièvement décrits dans le chapitre 2, «ÉLÈVES».



## STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

La scolarité obligatoire, reprise dans la loi scolaire du 10 août 1912, comporte deux années d'Éducation préscolaire, six années d'Enseignement primaire suivies de trois années d'enseignement postprimaire.

L'Éducation préscolaire comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire proprement dite. L'Éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici janvier 2005. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une intégration plus adéquate des enfants immigrés. La fréquentation de l'Éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

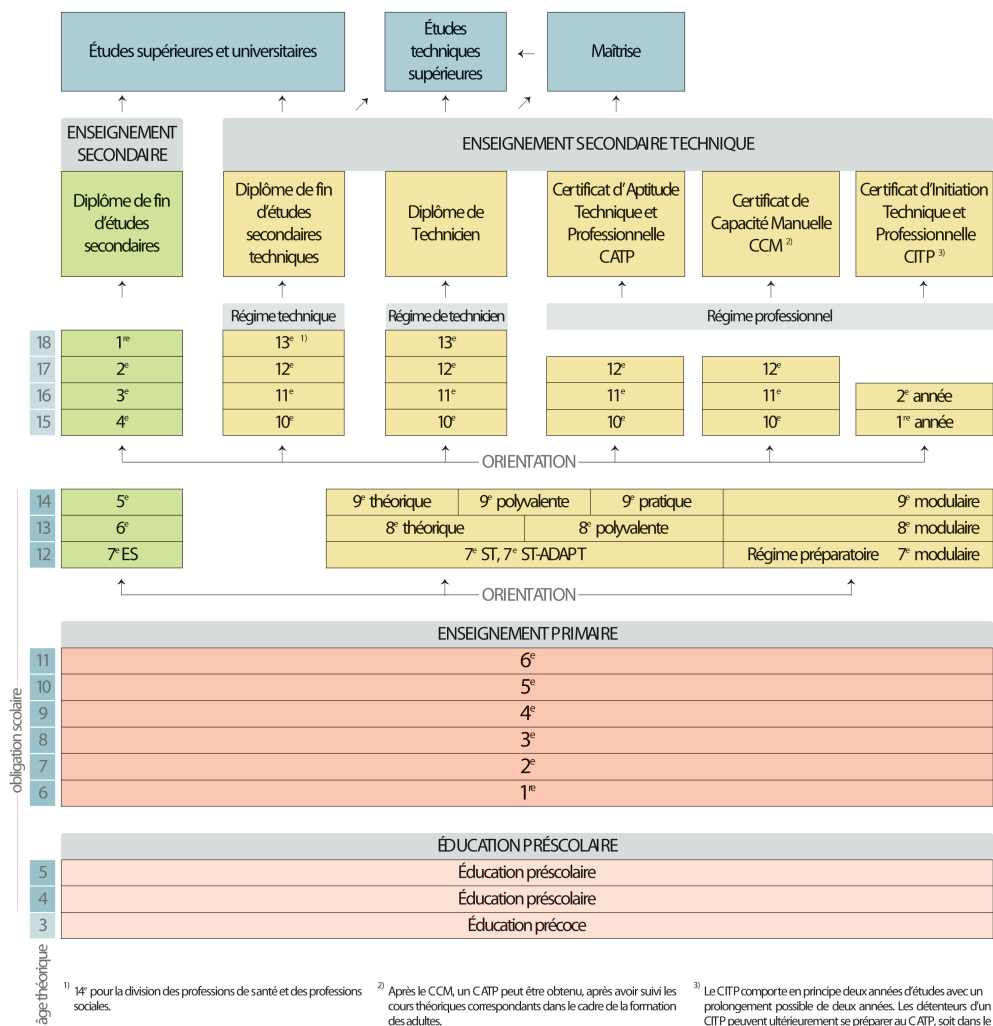
L'Enseignement primaire, qui comprend les 6 années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912. Tout enfant âgé de 6 ans révolus recevra pendant neuf années consécutives l'instruction des matières obligatoires.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'Enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'Enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de six à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



\* L'Éducation différenciée existe pour tous les niveaux d'études





2



ÉLÈVES

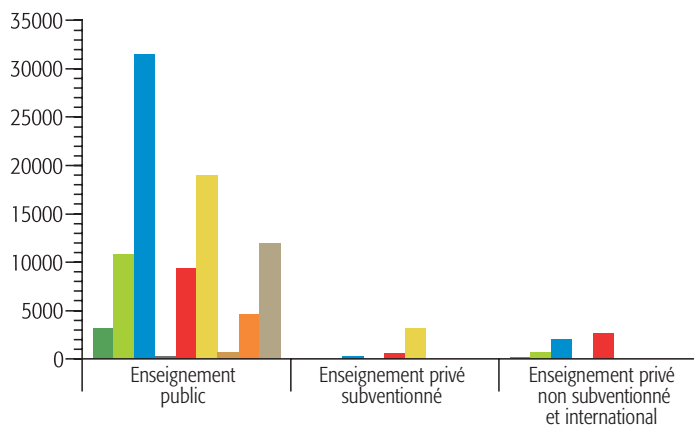


EFFECTIFS - Répartition

Pour l'année 2002-2003, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 100.861 élèves. La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
	Enseignement public	Enseignement privé subventionné	Total public et privé subventionné	Ens. privé non subventionné et international	Total
■ Éducation précoce	3093	0	3093	122	3215
■ Éducation préscolaire	10896	0	10896	680	11576
■ Enseignement primaire	31497	254	31751	2077	33828
■ Enseignement spécial	253	0	253	0	253
■ Enseignement secondaire	9408	555	9963	2674	12637
■ Enseignement secondaire technique	18970	3123	22093	0	22093
■ Éducation différenciée	694	0	694	0	694
■ Formation professionnelle	4619	0	4619	0	4619
■ Formation des adultes	11946	0	11946	0	11946
Total	91376	3932	95308	5553	100861

À noter que dans la suite de cette publication la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement et de l'éducation publics et privés subventionnés.





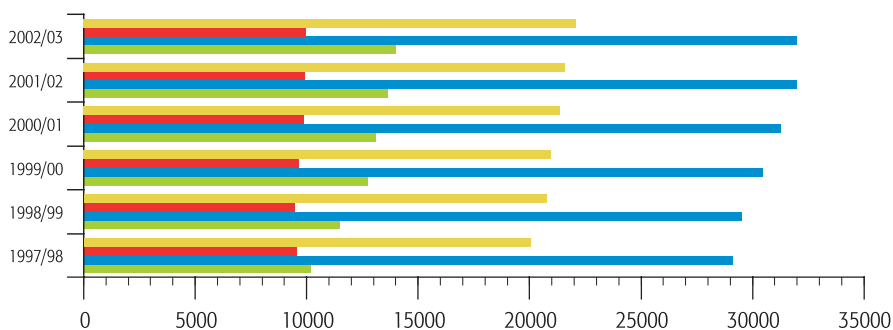
## EFFECTIFS - Évolution

L'accroissement démographique de la population résidente au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. En règle générale, l'évolution du nombre d'élèves dans les différents ordres d'enseignement est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves					
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
■ Éducation préscolaire	10191	11491 <sup>1)</sup>	12739 <sup>1)</sup>	13083 <sup>1)</sup>	13652 <sup>1)</sup>	13989 <sup>1)</sup>
■ Enseignement primaire	29094 <sup>2)</sup>	29533 <sup>2)</sup>	30475 <sup>2)</sup>	31278 <sup>2)</sup>	31963 <sup>2)</sup>	32004 <sup>2)</sup>
■ Enseignement secondaire	9553	9471	9641	9859	9942	9963
■ Enseignement secondaire technique	20039	20763	20962	21359	21598	22093
Éducation différenciée	620	679	726	700	746	694
TOTAUX	69497	71937	74543	76279	77901	78743

<sup>1)</sup> y compris Éducation précoce

<sup>2)</sup> y compris Enseignement spécial



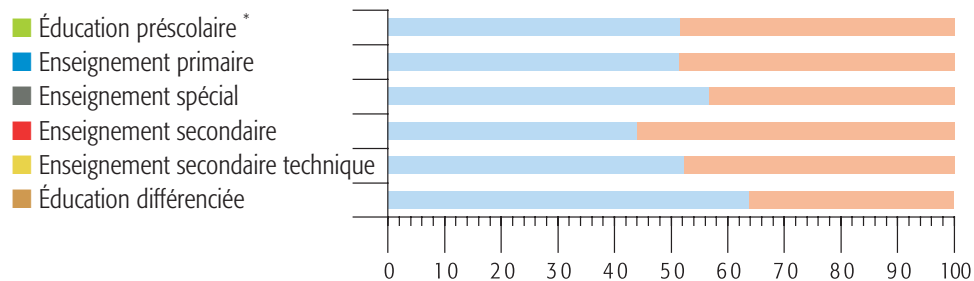
# ÉLÈVES

## GÉNÉRALITÉS

### RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

2002 - 2003					
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
	Garçons		Filles		Total
	Absolu	%	Absolu	%	
Éducation préscolaire *	5572	51,1%	5324	48,9%	10896
Enseignement primaire	16285	51,3%	15466	48,7%	31751
Enseignement spécial	144	56,9%	109	43,1%	253
Enseignement secondaire	4358	43,7%	5605	56,3%	9963
Enseignement secondaire technique	11590	52,5%	10503	47,5%	22093
Éducation différenciée	432	62,2%	262	37,8%	694
Total	38381	50,7%	37269	49,3%	75650

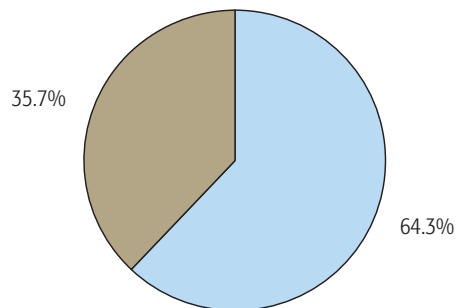


\* Les élèves de l'Éducation précoce ne sont pas repris, la répartition pour celle-ci n'étant pas disponible pour l'année 2002-2003.

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

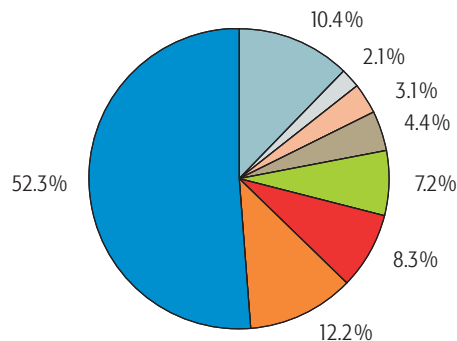
2002 - 2003		
Total élèves	Luxembourgeois	Étrangers*
75650	48614	27036
	64,3%	35,7%



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

L'Éducation précoce mise à part, le système éducatif luxembourgeois compte 27.036 élèves de nationalité étrangère.

Nationalité	2002 - 2003	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	14150	52,3%
Ex-yougoslaves	3308	12,2%
Italiens	2250	8,3%
Français	1938	7,2%
Belges	1178	4,4%
Allemands	844	3,1%
Cap-Verdiens	565	2,1%
Autres	2803	10,4%
Total	27036	100,0%



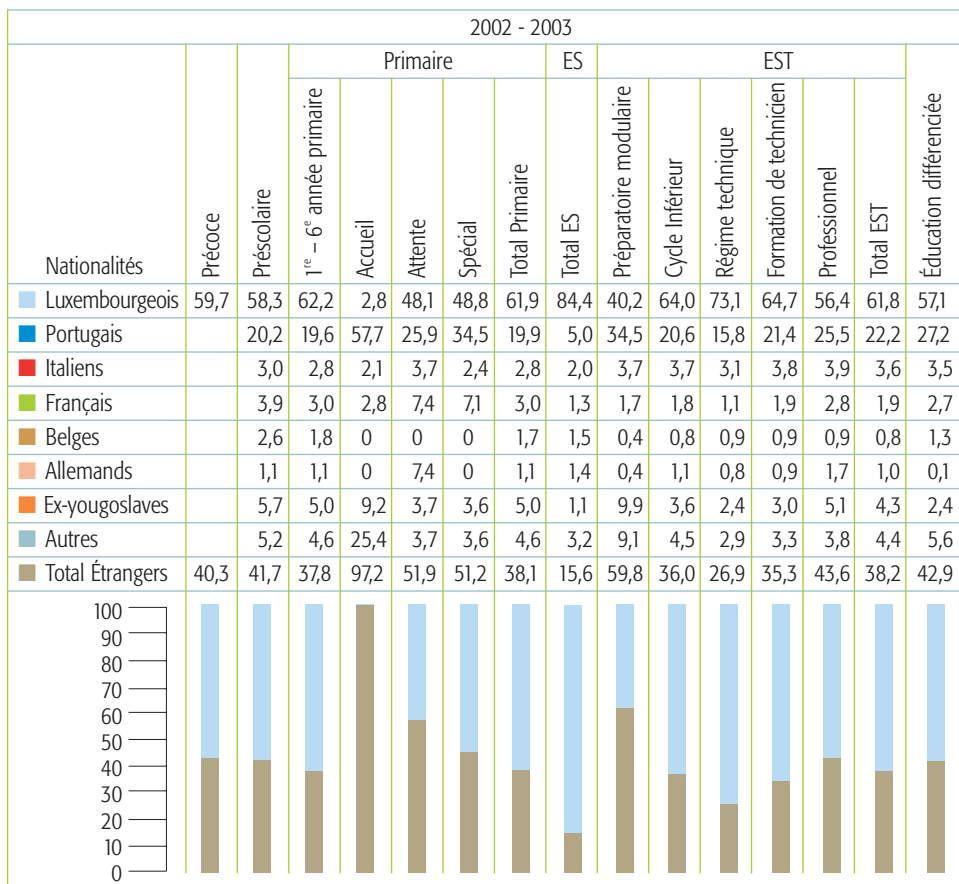
\* À noter qu'il s'agit des élèves de nationalité étrangère, ce qui ne correspond pas aux élèves de langue maternelle non luxembourgeoise, données qui ne sont actuellement pas reprises dans les collectes officielles.

# ÉLÈVES

## GÉNÉRALITÉS

### NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

Le tableau ci-dessous indique en pourcentages la présence des différentes nationalités des élèves dans les ordres d'enseignement respectifs.

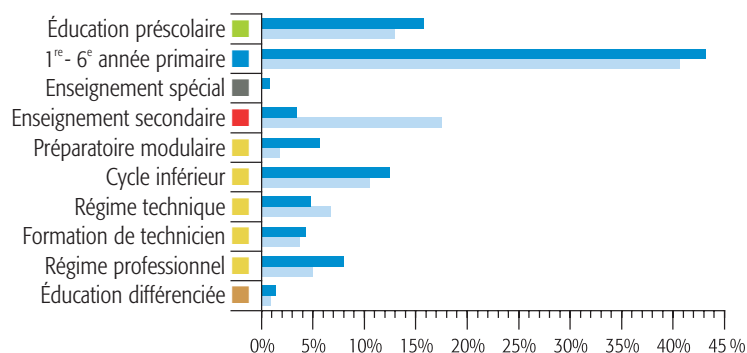


NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif du Luxembourg. Il apparaît certaines disparités avant tout au niveau de l'Enseignement secondaire et du régime préparatoire modulaire de l'Enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2002 - 2003	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Éducation préscolaire*	131	156
1 <sup>re</sup> - 6 <sup>e</sup> année primaire	406	441
Enseignement spécial	1	9
Enseignement secondaire	173	35
Ens. secondaire technique		
- Préparatoire modulaire	19	57
- Cycle inférieur	108	119
- Régime technique	65	48
- Formation de technicien	38	43
- Régime professionnel	51	79
Éducation différenciée	8	13
Total	1000	1000

\* Ne permettant pas une répartition par nationalités pour l'année 2002-2003, l'Éducation précoce n'est pas prise en compte.



DESCRIPTION

L'Éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux importants, dont celui du 2 septembre 1992. En vertu de ce dernier, la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'Éducation précoce est introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'Éducation préscolaire et de l'Éducation précoce est déterminé par les plans cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

EFFECTIFS - Répartition

2002 - 2003				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves/classe
Éducation précoce	76	3093	121	25,6
Éducation préscolaire	118	10896	676	16,1
Total		13989	797	17,6

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Année scolaire	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Élèves	10704	10706	10850	10896

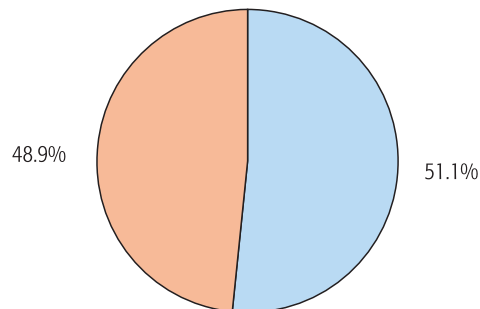
## ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION PRÉCOCE

Année scolaire	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Communes	42	59	70	76
Groupes	76	89	106	121
Élèves	2035	2377	2802	3093

## RÉPARTITION PAR SEXE

Les chiffres pour établir une répartition par sexe pour l'année 2002 - 2003 n'étant pas disponibles pour l'Éducation précoce, le tableau ci-dessous se limite aux deux années d'Éducation préscolaire.

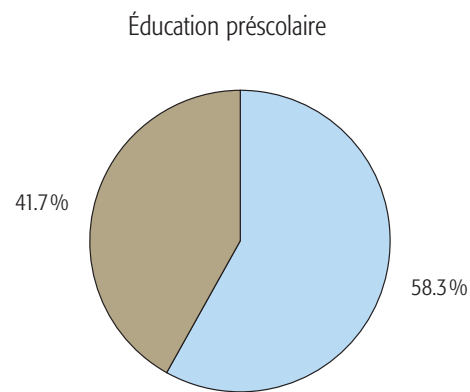
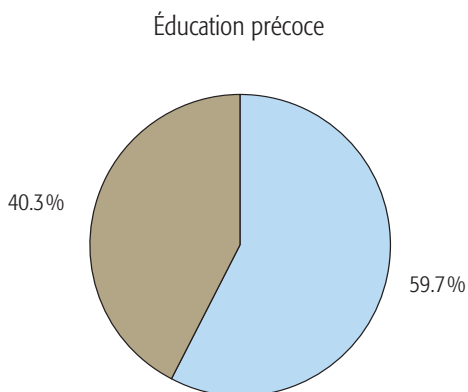
2002 - 2003		
Total élèves	garçons	filles
10896	5572	5324
	51,1%	48,9%



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Pour l'année scolaire 2002-2003, les données ne permettent pas de ventiler les élèves étrangers de l'Éducation précoce suivant leur nationalité. La seule répartition possible est celle entre élèves luxembourgeois et étrangers.

2002 - 2003			
Ordre d'enseignement	Total élèves	■ Luxembourgeois	■ Étrangers
Éducation précoce	3093	1846 (59,7%)	1247 (40,3%)
Éducation préscolaire	10896	6347 (58,3%)	4549 (41,7%)

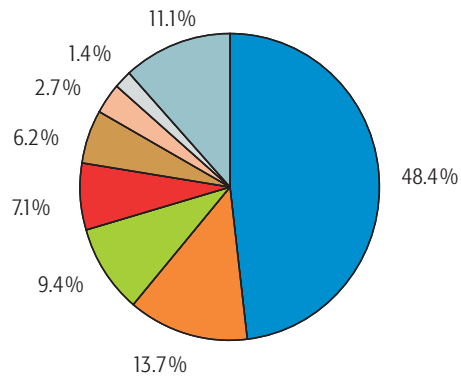




NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

Les 4.549 élèves de nationalité étrangère fréquentant les deux années d'Éducation préscolaire se répartissent comme suit:

Nationalité	2002 - 2003	
	Absolu	Relatif
Portugais	2201	48,4%
Ex-yougoslaves	623	13,7%
Français	427	9,4%
Italiens	325	7,1%
Belges	281	6,2%
Allemands	125	2,7%
Cap-Verdiens	63	1,4%
Autres	504	11,1%
Total élèves étrangers	4549	100,0 %



NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 32 communes ou syndicats comptent parmi les élèves fréquentant l'Éducation préscolaire au moins 40% d'élèves de nationalité étrangère.

2002 - 2003							
Communes	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers	Communes	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers
Larochette	48	32	66,7%	Hesperange	206	98	47,6%
Wiltz	137	84	61,3%	Remich	57	27	47,4%
Vianden	38	23	60,5%	Strassen	131	62	47,3%
Diekirch	154	93	60,4%	Walferdange	105	48	45,7%
Beaufort	55	33	60,0%	Mamer	126	56	44,4%
Luxembourg	1384	813	58,5%	Pétange	410	181	44,2%
Ettelbruck	184	108	58,7%	Lorentzweiler	59	26	44,1%
Esch-sur-Alzette	697	408	58,5%	Synd. Heiderscheid	48	21	43,8%
Weiswampach	47	26	55,3%	Rumelange	167	73	43,7%
Differdange	580	318	54,8%	Bettembourg	223	96	43,1%
Echternach	134	70	52,2%	Bettendorf	76	32	42,1%
Berdorf	46	24	52,2%	Bertrange	67	28	41,8%
Mondorf-les-Bains	83	41	49,4%	Lintgen	53	22	41,5%
Wormeldange	49	24	49,0%	Niederanven	82	34	41,5%
Schieren	31	15	48,4%	Bissen	75	31	41,3%
Heinerscheid	21	10	47,6%	Medernach	27	11	40,7%

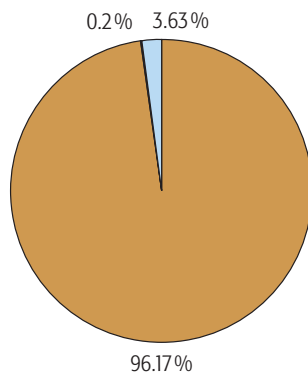
## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année de l'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

2002 - 2003								
âge	3	4	5	6	7	8	9	Total
chiffres absolus	22	5137	5342	322	56	17		10896
chiffres relatifs	0,20%	47,15%	49,03%	2,96%	0,51%	0,16%		100%

2002 - 2003			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	22	10479	395
chiffres relatifs	0,20%	96,17%	3,63%



DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille horaire hebdomadaire pour l'Enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont:

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles;
- l'enseignement moral et social ou l'instruction religieuse et morale.

L'Enseignement primaire comprend les six premières années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. À la fin de l'Enseignement primaire les élèves sont orientés soit vers l'Enseignement secondaire, soit vers l'Enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS - Répartition

2002 - 2003				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Enseignement primaire	118	31751	2028	15,7
Enseignement spécial	16	253	35	7,2
Total		32004	2063	

## EFFECTIFS - Évolution

Année scolaire	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Enseignement primaire	29901	30893	31643	31751
Enseignement spécial	574	385	320	253
TOTAL	30475	31278	31963	32004

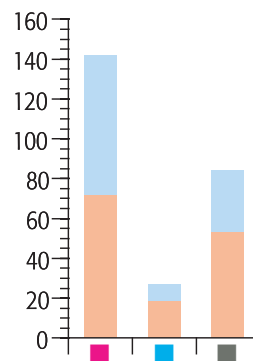
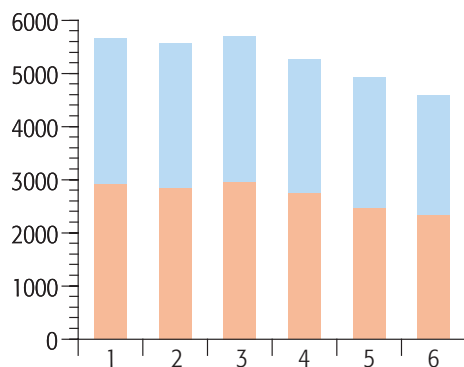
## EFFECTIFS - Répartition par classe

2002 - 2003			
Année d'études	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
1	5665	364	15,6
2	5565	355	15,7
3	5709	356	16,0
4	5272	331	15,9
5	4938	313	15,8
6	4602	309	14,9
Sous-Total "Primaire"	31751	2028	15,6
Classes d'accueil	142	21	6,8
Classes d'attente	27	4	6,7
Classes spéciales	84	10	8,4
Sous-total "Spécial"	253	35	7,2
Total	32004	2063	15,5

RÉPARTITION PAR SEXE

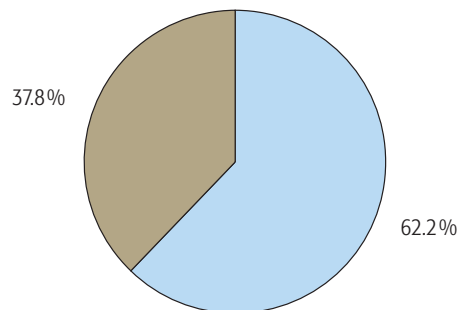
Les garçons disposent avec 51,3 % d'une très légère majorité dans les effectifs d'élèves de l'Enseignement primaire (enseignement spécial inclus).

2002 - 2003			
Année d'études	Garçons	Filles	Total
1	2914	2751	5665
2	2839	2726	5565
3	2964	2745	5709
4	2753	2519	5272
5	2472	2466	4938
6	2343	2259	4602
Total "Primaire"	16285	15466	31751
■ Classes d'accueil	72	70	142
■ Classes d'attente	19	8	27
■ Classes spéciales	53	31	84
Total "Spécial"	144	109	253
Total	16429	15575	32004
%	51,3%	48,7%	100%



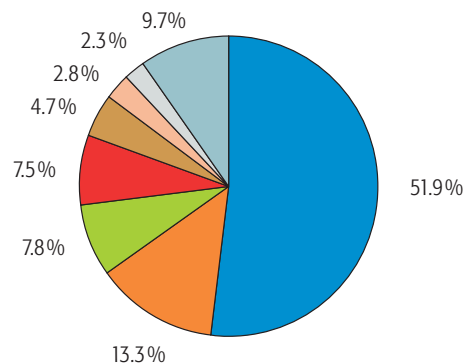
NATIONALITÉS - Répartition des nationalités dans les classes régulières de l'Enseignement primaire (1<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup>)

2002 - 2003		
Lux.	Étrangers	Total
19742	12009	31751
62,2%	37,8%	100%



NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

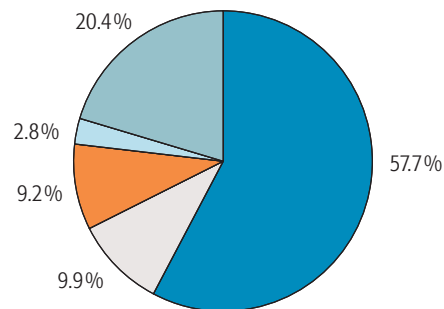
Nationalité	2002 - 2003	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	6236	51,9%
Ex-yougoslaves	1598	13,3%
Français	937	7,8%
Italiens	900	7,5%
Belges	560	4,7%
Allemands	344	2,8%
Cap-Verdiens	274	2,3%
Autres	1160	9,7%
Total	12009	100,0 %



## NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'accueil

Les classes d'accueil s'adressent en premier lieu à des enfants «nouveaux arrivants» déjà alphabétisés en provenance d'un pays ni francophone ni germanophone. Leur maîtrise des langues française ou allemande étant insuffisante, ces enfants sont scolarisés en premier lieu dans des classes d'accueil.

2002 - 2003		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Portugais	82	57,7 %
■ Cap-Verdiens	14	9,9 %
■ Ex-yougoslaves	13	9,2 %
■ Luxembourgeois	4	2,8 %
■ Autres	29	20,4 %
Total	142	100,0 %

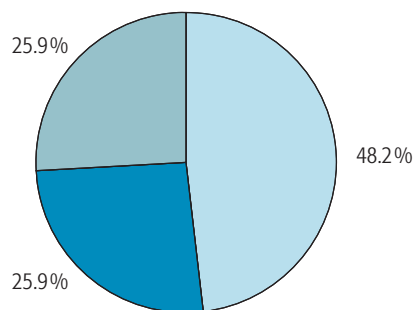




## NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'attente

Les classes d'attente s'adressent à des enfants qui ont des difficultés dans leur alphabétisation. Pour aider ces élèves, la durée normale des études est allongée: le programme du degré inférieur peut se faire en trois ans au lieu de deux ans ou bien celui de la 1<sup>re</sup> année d'études peut se faire en deux ans.

2002 - 2003		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Luxembourgeois	13	48,2 %
■ Portugais	7	25,9 %
■ Autres	7	25,9 %
Total	27	100,0 %

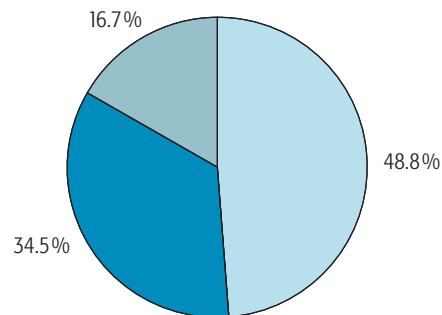


NATIONALITÉS - Répartition dans les classes spéciales

Les classes spéciales s'adressent aux enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage et qui sont dans l'impossibilité de suivre les programmes de l'enseignement primaire.

Le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 51,2% du total des effectifs des classes spéciales.

2002 - 2003		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Luxembourgeois	41	48,8 %
■ Portugais	29	34,5 %
■ Autres	14	16,7 %
Total	84	100,0 %



## NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 23 communes ou syndicats affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère de plus de 40%.

Communes	2002 - 2003		
	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers
Larochette	171	122	71,3%
Esch-sur-Alzette	1914	1113	58,2%
Berdorf	153	88	57,5%
Diekirch	454	261	57,5%
Echternach	342	192	56,1%
Differdange	1518	829	54,6%
Ettelbrück	590	319	54,1%
Luxembourg	3897	2097	53,8%
Vianden	131	66	50,4%
Wiltz	408	188	46,1%
Syndicat Medernach	127	57	44,9%
Beaufort	127	57	44,9%
Mondorf-les-Bains	247	110	44,5%
Bissen	236	104	44,1%
Remich	159	69	43,4%
Colmar Berg	168	71	42,3%
Sandweiler	142	60	42,3%
Grevenmacher	318	134	42,1%
Hesperange	551	232	42,1%
Strassen	302	125	41,4%
Bettendorf	221	91	41,2%
Bertrange	376	152	40,4%
Mersch	514	206	40,1%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

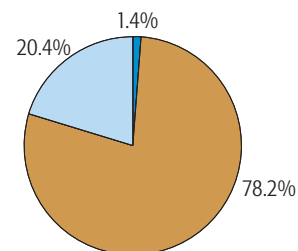
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'Éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'Enseignement primaire (1<sup>re</sup>-6<sup>e</sup>), 20,4% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

2002 - 2003											
Chiffres absolus											
Âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1 <sup>re</sup>	74	4915	600	68	8						5665
2 <sup>e</sup>		80	4534	810	124	17					5565
3 <sup>e</sup>		2	68	4361	964	288	26				5709
4 <sup>e</sup>				65	3915	943	316	33			5272
5 <sup>e</sup>				1	67	3603	981	273	13		4938
6 <sup>e</sup>					2	91	3486	850	165	8	4602
Total	74	4997	5202	5305	5080	4942	4809	1156	178	8	31751
Chiffres relatifs											
1 <sup>re</sup>	1,31	86,76	10,59	1,20	0,14						100%
2 <sup>e</sup>		1,44	81,47	14,56	2,23	0,31					100%
3 <sup>e</sup>		0,04	1,19	76,39	16,89	5,04	0,46				100%
4 <sup>e</sup>				1,23	74,26	17,89	5,99	0,63			100%
5 <sup>e</sup>				0,02	1,36	72,96	19,87	5,53	0,26		100%
6 <sup>e</sup>					0,04	1,98	75,75	18,47	3,59	0,17	100%
Total	0,23	15,74	16,38	16,71	16,00	15,56	15,15	3,64	0,56	0,03	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2002 - 2003			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	450	24814	6487
chiffres relatifs	1,4%	78,2%	20,4%



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD PAR ÉLÈVE

Âge	7	8	9	10	11	12	13	14	TOTAL
1 <sup>e</sup>	600	136	24						760
2 <sup>e</sup>	0	810	248	51					1109
3 <sup>e</sup>		0	964	576	78				1618
4 <sup>e</sup>			0	943	632	99			1674
5 <sup>e</sup>				0	981	546	39		1566
6 <sup>e</sup>					0	850	330	24	1204
Total	600	946	1236	1570	1691	1495	369	24	7931

La somme des élèves de l'Enseignement primaire affiche un retard absolu de 7931 années, ce qui correspond à 0,250 années par élève

Rétrospective : Nombre théorique absolu d'années de retard par élève

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Années de retard par élève	0,208	0,238	0,240	0,247	0,250

## DESCRIPTION

Dans l'intérêt des élèves à besoins pédagogiques spécifiques, il existe des cours d'appui à l'intérieur ou en dehors des classes régulières. Les soutiens pédagogiques sont organisés soit par les communes et alors assurés par les enseignants, soit par l'État. Les aides fournies par l'État sont assurées par les écoles et les services spécialisés qui dépendent de l'Éducation différenciée, à savoir les services ambulatoires du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels et de l'Institut pour infirmes moteurs-cérébraux pour ce qui est des écoles, le Service de guidance de l'enfance et le Service ré-éducatif ambulatoire pour ce qui est des services. Les aides sont essentiellement destinées aux enfants en difficultés d'apprentissage, affectés d'un trouble mental ou sensoriel ou souffrant d'un handicap.

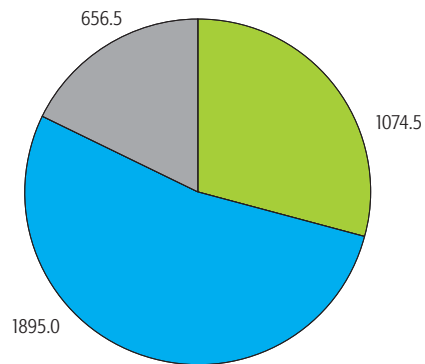
Les mesures de soutien pour les enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage des langues sont exclusivement organisées par les communes. Toutefois, l'État participe au financement de ces initiatives s'il s'agit d'enfants réfugiés.

Des cours d'appui existent pour l'Éducation préscolaire, pour l'Enseignement primaire et pour l'Enseignement spécial. Dans l'Éducation préscolaire, les cours d'appui comprennent essentiellement des cours d'initiation à la langue luxembourgeoise et des mesures d'insertion scolaire, voire sociale d'enfants en difficultés. Dans l'Enseignement primaire, les cours d'appui communaux soutiennent le plus souvent des élèves manifestant des difficultés dans les disciplines scolaires. Le Service ré-éducatif ambulatoire intervient surtout en cas d'intégration scolaire d'élèves souffrant d'un handicap. Les services ambulants des autres écoles de l'Éducation différenciée interviennent si l'élève fait preuve d'un trouble sensoriel ou autre pour lequel l'école en question est spécialisée.

RÉPARTITION DES COURS D'APPUI COMMUNAUX PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de leçons hebdomadaires de cours d'appui organisés par les communes dans le cadre des organisations scolaires.

Ordre d'enseignement	Nombre de leçons hebdomadaires 2002-2003
Éducation préscolaire	1074,5
Enseignement primaire	1895,0
Enseignement spécial	656,5
Total	3626,0



S'y ajoutent 2.377 leçons hebdomadaires assurées par le Service ré-éducatif ambulatoire.

DESCRIPTION

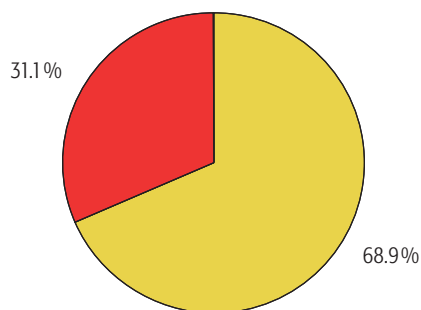
L'enseignement postprimaire comprend l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministère de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les Directeurs des lycées et lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale sur proposition des commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

2002 - 2003			
Nombre d'élèves	■ Enseignement secondaire	■ Enseignement secondaire technique	Total
Chiffres absolus	9963	22093	32056
Chiffres relatifs	31,1%	68,9%	100%





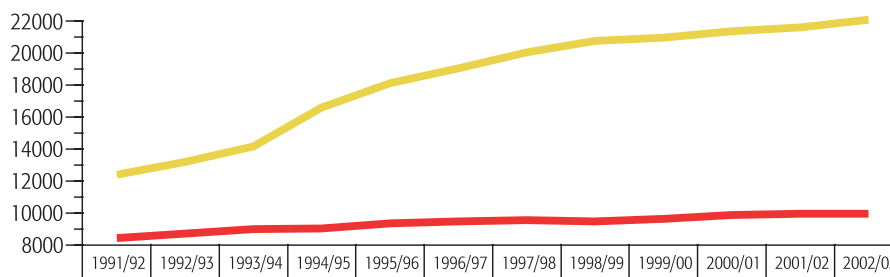
ÉVOLUTION

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années, mais l'accroissement du nombre d'élèves est nettement plus marqué pour l'Enseignement secondaire technique que pour l'Enseignement secondaire.

L'Enseignement secondaire technique a connu certaines modifications qui peuvent expliquer en partie l'augmentation sensible des effectifs. Notons les principales:

- 1994/95: le régime préparatoire, qui a remplacé l'enseignement complémentaire, est intégré dans l'Enseignement secondaire technique;
- 1995/96: les lycées techniques pour professions de santé sont intégrés dans le régime technique de l'Enseignement secondaire technique;
- 1997/98: les élèves de la division pour professions sociales sont comptabilisés dans les effectifs de l'Enseignement secondaire technique.

	■ Enseignement secondaire		■ Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1992/93	8712	39,8	13183	60,2	21895
1993/94	8985	38,8	14153	61,2	23138
1994/95	9012	35,2	16595	64,8	25607
1995/96	9353	34,0	18129	66,0	27482
1996/97	9463	33,2	19020	66,8	28483
1997/98	9553	32,3	20039	67,7	29592
1998/99	9471	31,3	20763	68,7	30234
1999/00	9641	31,5	20962	68,5	30603
2000/01	9859	31,6	21359	68,4	31218
2001/02	9942	31,5	21598	68,5	31540
2002/03	9963	31,1	22093	68,9	32056

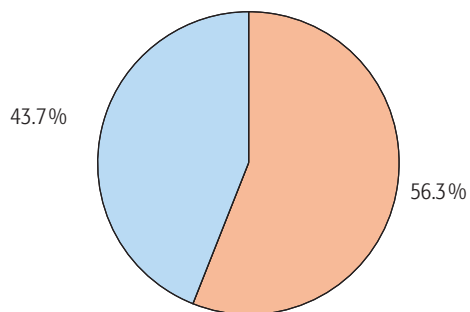


RÉPARTITION PAR SEXE

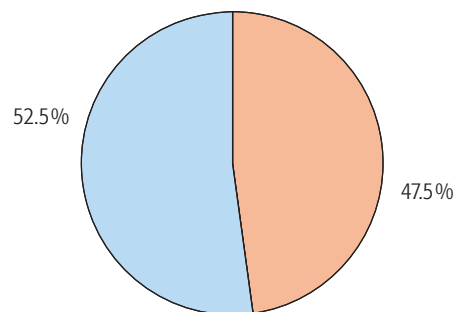
Les proportions filles/garçons sont sensiblement différentes dans l'Enseignement secondaire et dans l'Enseignement secondaire technique comme le montre le tableau suivant:

2002 - 2003			
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves		
	Garçons	Filles	Total
Enseignement secondaire	4358 (43,7%)	5605 (56,3%)	9963
Enseignement secondaire technique	11590 (52,5%)	10503 (47,5%)	22093

Enseignement secondaire



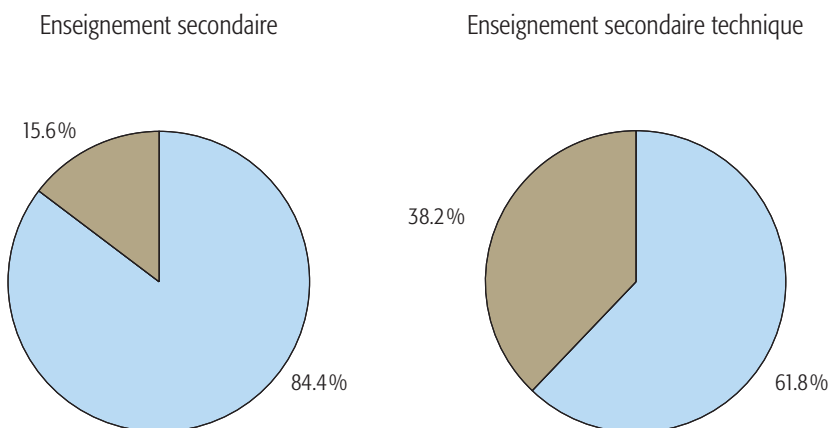
Enseignement secondaire technique



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère au Luxembourg se reflète également dans l'enseignement postprimaire, mais de façon nettement différente entre l'Enseignement secondaire (15,6% en 2002/03) et l'Enseignement secondaire technique (38,2% en 2002/03).

2002 - 2003			
Ordre d'enseignement	Luxembourgeois	Étrangers	Total
Enseignement secondaire	8410 (84,4%)	1553 (15,6%)	9963
Enseignement secondaire technique	13661 (61,8%)	8432 (38,2%)	22093

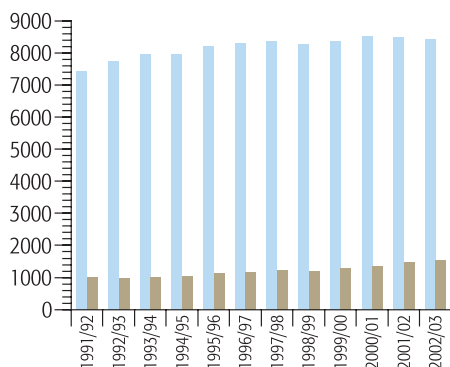


NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

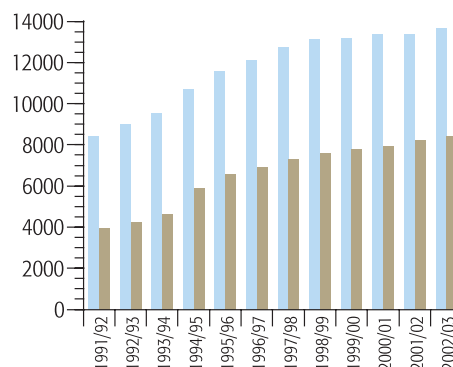
L'évolution au cours des dernières années du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante. Cette augmentation est plus prononcée dans l'Enseignement secondaire technique.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Étr.	% Étr.	Lux.	Étr.	% Étr.
1992/93	7746	966	11,1 %	8968	4215	32,0 %
1993/94	7965	1020	11,4 %	9524	4629	32,7 %
1994/95	7959	1053	11,7 %	10688	5907	35,6 %
1995/96	8219	1134	12,1 %	11557	6572	36,3 %
1996/97	8318	1145	12,1 %	12115	6905	36,3 %
1997/98	8348	1205	12,6 %	12733	7306	36,5 %
1998/99	8281	1190	12,6 %	13140	7623	36,7 %
1999/00	8357	1284	13,3 %	13170	7792	37,2 %
2000/01	8505	1354	13,7 %	13409	7950	37,2 %
2001/02	8480	1462	14,7 %	13405	8193	37,9 %
2002/03	8410	1553	15,6 %	13661	8432	38,2 %

Enseignement secondaire



Enseignement secondaire technique



## DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

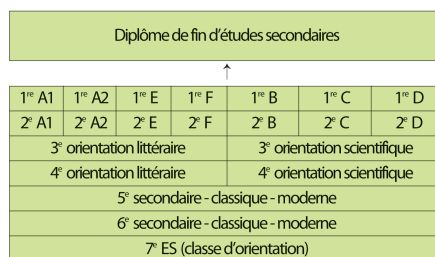
L'Enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure. La division inférieure comprend les classes de 7e, 6e et de 5e. Après la première année de l'Enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoutera sous forme de 4e langue à partir de la classe de 5e.

Avant la réforme de l'Enseignement secondaire, la division supérieure était subdivisée en deux cycles: le cycle polyvalent et le cycle de spécialisation.

Le cycle polyvalent de la division supérieure (classes de 4e et de 3e) comprenait deux orientations: l'orientation littéraire et l'orientation scientifique. L'orientation scientifique se distinguait de l'orientation littéraire par un cours de mathématiques plus exigeant.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure (classes de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>) comprenait sept sections:

- Section A1 - Matières prépondérantes: les langues et les sciences humaines.
- Section A2 - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales et les sciences économiques.
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et la physique.
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques.
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques.
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques.
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales (fréquentation concomitante d'un conservatoire ou d'une école de musique).



Depuis l'année scolaire 2002/2003, le cycle supérieur de l'Enseignement secondaire a été réorganisé.

La division supérieure comprend désormais une classe de consolidation des savoirs acquis et d'orientation, appelée classe polyvalente (la classe de 4<sup>e</sup>) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>). La spécialisation intervient au niveau de la classe de 3<sup>e</sup>, donc un an plus tôt qu'auparavant.

Au niveau des sections, l'ancienne section A2 a disparu pour faire place à la section G, orientée davantage vers les sciences humaines et sociales que vers les sciences

économiques. Conjointement, la section A1 est devenue la section A. Toutes les sections connaissent des modifications plus ou moins importantes au niveau des programmes et des grilles horaires.

La distinction « orientation scientifique - orientation littéraire » au niveau des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> disparaît. Par contre, la subdivision de l'Enseignement secondaire en « enseignement classique » et en « enseignement moderne » est conservée.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont introduites comme outil pédagogique commun à toutes les branches. En section B, l'initiation aux algorithmes est prévue comme cours spécifique.

Une dispense de la fréquentation, soit du cours de formation morale et sociale, soit du cours d'instruction religieuse, n'est plus possible. Le cours choisi est doté du coefficient 1.

Une certification des études a été introduite au terme de la classe de 3<sup>e</sup> réussie. Le nouveau régime s'applique pour la première fois aux élèves fréquentant une classe de 4<sup>e</sup> en 2002/2003, et leurs cadets.

Diplôme de fin d'études secondaires									
↑									
1 <sup>er</sup> A	1 <sup>er</sup> B	1 <sup>er</sup> C	1 <sup>er</sup> D	1 <sup>er</sup> E	1 <sup>er</sup> F	1 <sup>er</sup> G	Cycle de spécialisation	Division supérieure	Classe polyvalente
2 <sup>e</sup> A	2 <sup>e</sup> B	2 <sup>e</sup> C	2 <sup>e</sup> D	2 <sup>e</sup> E	2 <sup>e</sup> F	2 <sup>e</sup> G			
3 <sup>e</sup> A	3 <sup>e</sup> B	3 <sup>e</sup> C	3 <sup>e</sup> D	3 <sup>e</sup> E	3 <sup>e</sup> F	3 <sup>e</sup> G			
4 <sup>e</sup> classique - moderne							Division inférieure		
5 <sup>e</sup> classique - moderne									
6 <sup>e</sup> classique - moderne									
7 <sup>e</sup> ES									

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 1<sup>re</sup>.

2002 - 2003			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
7 <sup>e</sup>	1744	71	24,6
6 <sup>e</sup>	1708	74	23,1
5 <sup>e</sup>	1574	67	23,8
4 <sup>e</sup>	1353	60	23,5
3 <sup>e</sup>	1253	60	22,5
2 <sup>e</sup>	1233	68	18,1
1 <sup>re</sup>	1098	63	17,4
Total	9963	463	21,5

Division inférieure

2002 - 2003			
Niveau	Nombre d'élèves		Total
7 <sup>e</sup>	1744		1744
	Classique	Moderne	
6 <sup>e</sup>	284	1424	1708
5 <sup>e</sup>	236	1338	1574
Total	520	2762	3282
%	15,8%	84,2%	100%

Division supérieure - Cycle polyvalent

2002 - 2003			
Niveau	Nombre d'élèves		Total
4 <sup>e</sup> classique	228		228
4 <sup>e</sup> moderne	1125		1125
	littéraire	scientifique	
3 <sup>e</sup> classique	42	195	237
3 <sup>e</sup> moderne	315	701	1016
Total	357	896	1253
%	28,5%	71,5%	100%

Division supérieure - Cycle de spécialisation

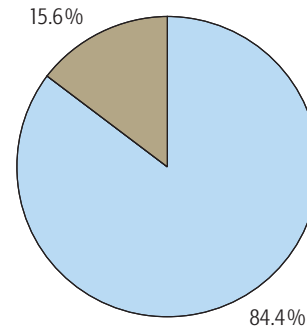
2002 - 2003								
Niveau	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
2 <sup>e</sup> classique	29	22	61	64	20	8	4	208
2 <sup>e</sup> moderne	123	294	80	168	202	143	15	1025
1 <sup>re</sup> classique	45	11	37	76	48	11	8	236
1 <sup>re</sup> moderne	84	270	61	162	176	90	19	862
Total	281	597	239	470	446	252	46	2331
%	12,1%	25,6%	10,3%	20,2%	19,1%	10,8%	2,0%	100%



## NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

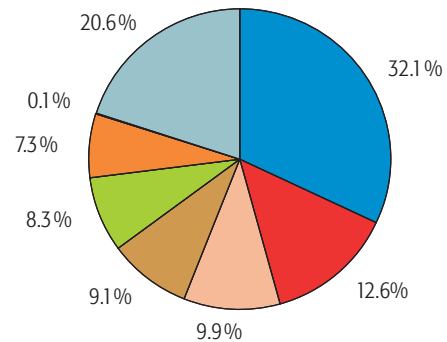
Le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère dans l'Enseignement secondaire reste relativement faible et ne s'élève qu'à 15,6% du total.

2002 - 2003		
Lux.	Étrangers	Total
8410	1553	9963
84,4 %	15,6 %	



## NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

Nationalité	2002 - 2003	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	498	32,1 %
Italiens	195	12,6 %
Belges	153	9,9 %
Allemands	142	9,1 %
Français	129	8,3 %
Ex-yougoslaves	114	7,3 %
Cap-Verdiens	2	0,1 %
Autres	320	20,6 %
Total	1553	100,0 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

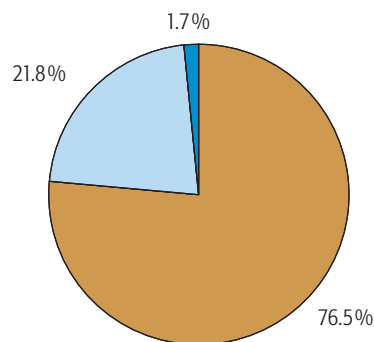
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'Enseignement secondaire se caractérise par un taux de 'retardataires' de 21,8 %.

2002 - 2003														
Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 <sup>e</sup>	46	1565	125	8										1744
6 <sup>e</sup>		29	1437	222	19				1					1708
5 <sup>e</sup>			23	1221	298	29	1	2						1574
4 <sup>e</sup>			1	18	1008	279	42	5						1353
3 <sup>e</sup>					23	902	249	70	7	2				1253
2 <sup>e</sup>					1	16	826	281	93	13	1	2		1233
1 <sup>re</sup>							10	660	271	105	36	11	5	1098
Total	46	1594	1586	1469	1349	1226	1128	1018	372	120	37	13	5	9963
Chiffres relatifs														
7 <sup>e</sup>	2,64	89,74	7,17	0,46										100%
6 <sup>e</sup>		1,70	84,13	13,00	1,11				0,06					100%
5 <sup>e</sup>			1,46	77,57	18,93	1,84	0,06	0,13						100%
4 <sup>e</sup>			0,07	1,33	74,50	20,62	3,10	0,37						100%
3 <sup>e</sup>					1,84	71,99	19,87	5,59	0,56	0,16				100%
2 <sup>e</sup>					0,08	1,30	66,99	22,79	7,54	1,05	0,08	0,16		100%
1 <sup>re</sup>							0,91	60,11	24,68	9,56	3,28	1,00	0,46	100%
Total	0,46	16,00	15,92	14,74	13,54	12,31	11,32	10,22	3,73	1,20	0,37	0,13	0,05	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2002 - 2003			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
Absolu	167	7619	2177
Relatif	1,7 %	76,5 %	21,8 %



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD

A partir de l'âge des élèves il est possible de déterminer un indicateur renseignant le nombre théorique absolu d'années de retard des élèves.

Âge	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 <sup>e</sup>	125	16										141
6 <sup>e</sup>		222	38				6					266
5 <sup>e</sup>			298	58	3	8						367
4 <sup>e</sup>				279	84	15						378
3 <sup>e</sup>					249	140	21	8				418
2 <sup>e</sup>						281	186	39	4	10		520
1 <sup>re</sup>							271	210	108	44	25	658
Total	125	238	336	337	336	444	484	257	112	54	25	2748

La somme des élèves de l'Enseignement secondaire affiche un retard absolu de 2748 années, ce qui correspond à 0,276 années par élève.

Rétrospective: Nombre théorique absolu d'années de retard par élève							
Année scolaire	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Années de retard par élève	0,302	0,306	0,310	0,290	0,282	0,281	0,276

#### DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

L'Enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7<sup>e</sup>, la 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'Enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

Les classes du régime professionnel, de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>, comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et ménagère. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi soit à temps plein au lycée soit en régime concomitant. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socio-professionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

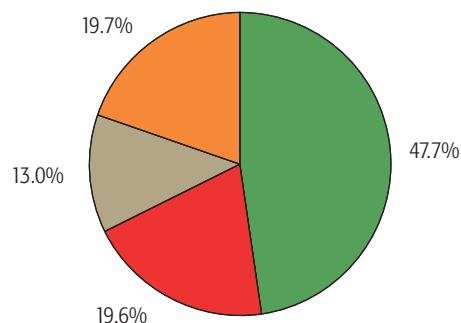
Le régime de la formation de technicien, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>, est principalement destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre

des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures universitaires et non universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14<sup>e</sup>).

EFFECTIFS - Répartition par cycle / formation

2002 - 2003	
Cycle / Formation	Nombre d'élèves
■ Cycle inférieur	10535
■ Régime technique	4336
■ Régime de la formation de technicien	2869
■ Régime professionnel	4353
Total	22093

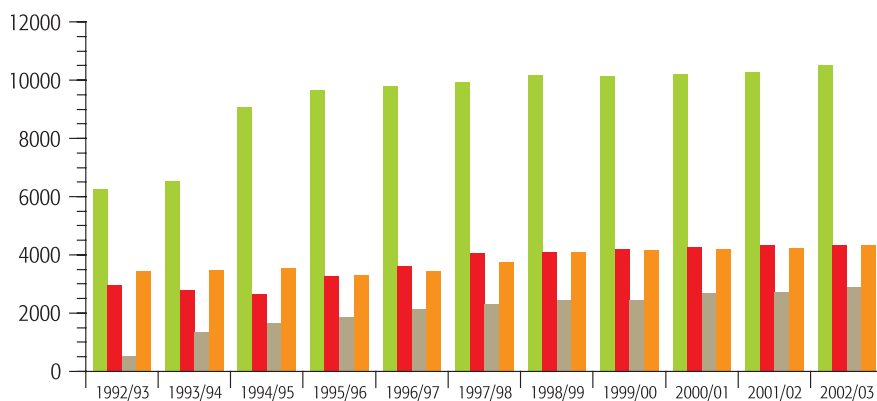


EFFECTIFS - Évolution des effectifs dans les différents cycles et formations

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'Enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire.

	■ Cycle inférieur		■ Régime technique		■ Régime de la formation de technicien		■ Régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1992/93	6263	47,5	2968	22,5	528	4,0	3424	26,0	13183
1993/94	6546	46,3	2784	19,7	1338	9,5	3485	24,6	14153
1994/95	9078	53,7	2668	15,8	1637	9,7	3531	20,9	16914
1995/96	9666	53,3	3266	18,0	1871	10,3	3326	18,3	18129
1996/97	9798	51,5	3623	19,0	2143	11,3	3456	18,2	19020
1997/98	9927	49,5	4058	20,3	2302	11,5	3752	18,7	20039
1998/99	10168	49,0	4080	19,7	2433	11,7	4082	19,7	20763
1999/00	10134	48,3	4201	20,0	2466	11,8	4161	19,9	20962
2000/01	10196	47,7	4291	20,1	2670	12,5	4202	19,7	21359
2001/02	10294	47,7	4323	20,0	2732	12,6	4249	19,7	21598
2002/03	10535	47,7	4336	19,6	2869	13,0	4353	19,7	22093

Rappel: cf. explications page 41.



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 14<sup>e</sup>.

2002 - 2003	
Enseignement secondaire technique	
Niveau	Nombre d'élèves
7 <sup>e</sup>	3262
8 <sup>e</sup>	3388
9 <sup>e</sup>	3885
10 <sup>e</sup>	3939
11 <sup>e</sup>	3050
12 <sup>e</sup>	2799
13 <sup>e</sup>	1476
14 <sup>e</sup>	294
Total	22093

2002 - 2003			
Cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
7 MOD	623	44	14,2
8 MOD	778	52	14,9
9 MOD	949	64	14,8
Total 'modulaire'	2350	160	14,7
7 AD	730	42	17,4
7 ST	1909	90	21,2
8 TE	1720	76	22,6
9 TE	1587	70	22,6
8 PO	890	45	19,7
9 PO	858	45	19,0
9 PR	491	27	18,2
Total	10535	555	19,0

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

2002 - 2003			
Régime technique			
Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup>	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Division technique générale	1020	60	17,0
Division administrative et commerciale	1743	93	18,7
Division des professions de santé et des professions sociales	1573	82	19,2
Régime de la formation de technicien *			
Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup>			
Division administrative et commerciale	1401		
Division agricole et horticole	128		
Division génie civil	202		
Division artistique	268		
Division informatique	314		
Division chimique	38		
Division mécanique	166		
Division électrotechnique	294		
Division hôtelière et touristique	58		
Régime professionnel *			
Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>			
Division agricole	230		
Division artisanale	1663		
Division commerciale	1396		
Division hôtelière et touristique	260		
Division industrielle	535		
Division ménagère	63		
Division des professions de santé	206		

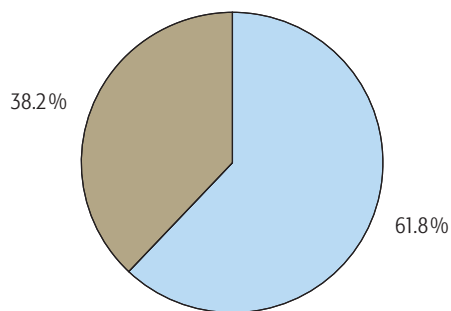
\* Le nombre de classes n'est repris ni pour le régime de la formation de technicien, ni pour le régime professionnel. En effet, ceux-ci se caractérisent par un nombre plus ou moins élevé de sections par division pour, dans certains cas, un nombre très faible d'élèves. Il en résulte de fréquents regroupements des élèves entre sections qui ne permettent pas de raisonner en termes de classes.



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

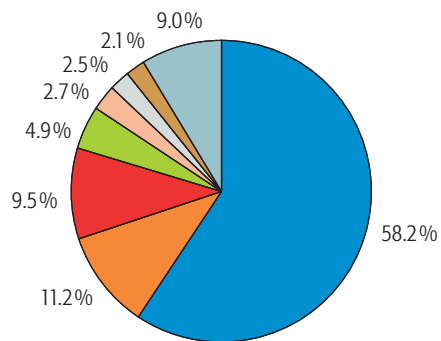
Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre traitant de la répartition entre élèves luxembourgeois et étrangers dans l'enseignement postprimaire, le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 38,2 % dans l'Enseignement secondaire technique (pour rappel, 15,6% dans l'Enseignement secondaire).

2002 - 2003		
Lux.	Étrangers	Total
13661	8432	22093
61,8 %	38,2 %	



NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

Nationalité	2002 - 2003	
	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	4908	58,2 %
Ex-yougoslaves	939	11,1 %
Italiens	800	9,5 %
Français	414	4,9 %
Allemands	230	2,7 %
Cap-Verdiens	208	2,5 %
Belges	175	2,1 %
Autres	758	9,0 %
Total	8432	100,0 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

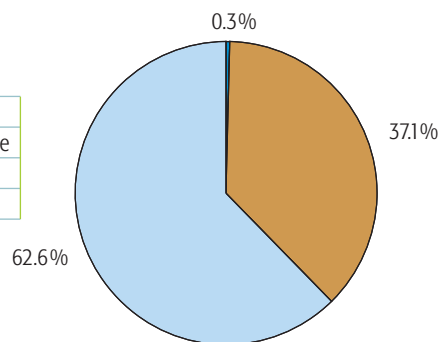
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'Enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de 'retardataires' (62,6%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'Enseignement secondaire (21,8%), ce qui se confirme dès la classe de 7<sup>e</sup>.

Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 <sup>e</sup>	4	2030	952	237	35	4								3262
8 <sup>e</sup>		19	1900	1139	302	26	1	1						3388
9 <sup>e</sup>		4	21	1661	1558	528	96	15	1	1				3885
10 <sup>e</sup>				3	988	1387	892	358	151	56	29	13	62	3939
11 <sup>e</sup>					1	693	954	764	348	146	58	31	55	3050
12 <sup>e</sup>						3	538	760	659	449	226	74	90	2799
13 <sup>e</sup>							2	332	428	353	218	89	54	1476
14 <sup>e</sup>									64	93	75	35	27	294
Total	4	2053	2873	3040	2884	2641	2483	2230	1651	1098	606	242	288	22093
Chiffres relatifs														
7 <sup>e</sup>	0,12	62,23	29,18	7,27	1,07	0,12								100%
8 <sup>e</sup>		0,56	56,08	33,62	8,91	0,77	0,03	0,03						100%
9 <sup>e</sup>		0,10	0,54	42,75	40,10	13,59	2,47	0,39	0,03	0,03				100%
10 <sup>e</sup>				0,08	25,08	35,21	22,65	9,09	3,83	1,42	0,74	0,33	1,57	100%
11 <sup>e</sup>					0,03	22,72	31,28	25,05	11,41	4,79	1,90	1,02	1,80	100%
12 <sup>e</sup>						0,11	19,22	27,15	23,54	16,04	8,07	2,64	3,22	100%
13 <sup>e</sup>							0,14	22,49	29,00	23,92	14,77	6,03	3,66	100%
14 <sup>e</sup>									21,77	31,63	25,51	11,90	9,18	100%
Total	0,02	9,29	13,00	13,76	13,05	11,95	11,24	10,09	7,47	4,97	2,74	1,10	1,30	100%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2002 - 2003			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
Absolu	57	8206	13830
Relatif	0,3 %	37,1 %	62,6 %



NOMBRE THÉORIQUE ABSOLU D'ANNÉES DE RETARD

Âge	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 <sup>e</sup>	952	474	105	16								1547
8 <sup>e</sup>		1139	604	78	4	5						1830
9 <sup>e</sup>			1558	1056	288	60	5	6				2973
10 <sup>e</sup>				1387	1784	1074	604	280	174	91	496	5890
11 <sup>e</sup>					954	1528	1044	584	290	186	385	4971
12 <sup>e</sup>						760	1318	1347	904	370	540	5239
13 <sup>e</sup>							428	706	654	356	270	2414
14 <sup>e</sup>								93	150	105	108	456
Total	952	1613	2267	2537	3030	3427	3399	3016	2172	1108	1799	25320

La somme des élèves de l'Enseignement secondaire technique affiche un retard absolu de 25.320 années, ce qui correspond à 1,146 années par élève.

Rétrospective: Nombre théorique absolu d'années de retard par élève							
Année scolaire	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Années de retard par élève	1,192	1,202	1,185	1,137	1,127	1,127	1,146

#### DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée,
- dans des classes de l'enseignement régulier,
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés,
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique Nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions le ressort de la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets:

- la scolarisation dans les Centres et Instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de Logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) ainsi que des centres de consultation régionaux du Service de Guidance de l'Enfance (SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire ou spécial ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

## LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2002/03, 694 élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

## RÉPARTITION

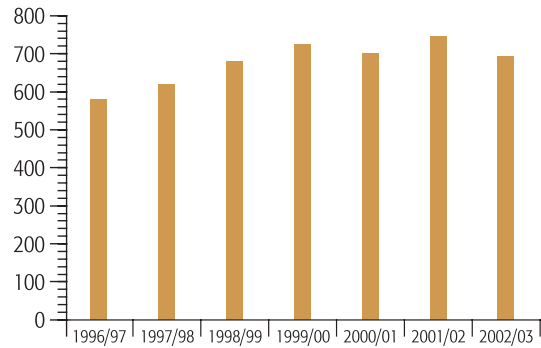
2002 - 2003	
Instituts	Nombre d'élèves
Centres d'Éducation différenciée régionaux	353
Centre de Logopédie	227
Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	62
Institut pour Enfants Autistiques et Psychotiques	28
Les Centres d'Observation d'Olm et de Pétange et le Centre d'Intégration Scolaire de Luxembourg	24
Total: Centres et Instituts spécialisés	694

# ÉLÈVES

## ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

### RÉPARTITION - Évolution des effectifs

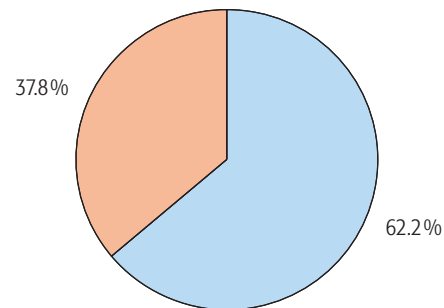
	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Nombre d'élèves	581	620	679	726	700	746	694



### RÉPARTITION PAR SEXE

La répartition par sexe est particulière dans l'Éducation différenciée. En effet, les garçons représentent 62,2 % du total des élèves.

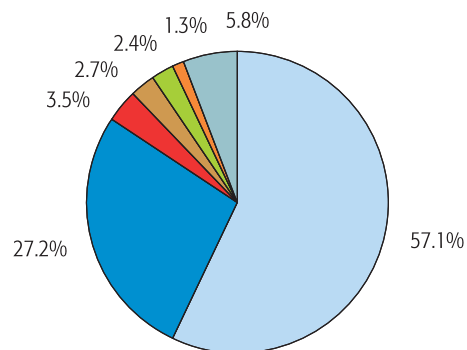
2002 - 2003			
	Garçons	Filles	Total
Nombre d'élèves	432	262	694
%	62,2 %	37,8 %	100 %



NATIONALITÉS - Répartition par nationalité

La répartition par nationalités reste pour sa part comparable à celle constatée dans les autres ordres d'enseignement.

2002 - 2003		
Nationalité	Total	%
Luxembourgeois	396	57,1%
Portugais	189	27,2%
Italiens	24	3,5%
Français	19	2,7%
Ex-yougoslaves	17	2,4%
Belges	9	1,3%
Autres	40	5,8%
Total	694	100,0%



#### LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire :

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières.

En 2002/2003, 2794 enfants troublés du langage oral et écrit ont été signalés au Centre de Logopédie.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour Déficients Visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes. En 2002/2003, 60 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels. Parmi les 60 élèves, 12 élèves fréquentent une classe de l'enseignement postprimaire.



- LE SERVICE RÉ-ÉDUCATIF AMBULATOIRE (SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement ordinaire au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'Éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

En 2002/2003, 698 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier en bénéficiant d'un appui de la part du Service Ré-éducatif ambulatoire. Parmi les 698 élèves, 3 élèves fréquentent une classe de l'enseignement postprimaire.

- LES CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX DU SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE (SGE)

Le Service de Guidance de l'Enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de Guidance de l'Enfance. En 2002/2003, le Service de Guidance de l'Enfance a apporté son aide à 2322 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Éducation préscolaire, dans l'Enseignement primaire ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

Depuis l'année scolaire 2001/02, un travail de recensement des élèves résidants au Luxembourg et scolarisés à l'étranger est effectué et il est possible d'avancer des chiffres sur le nombre de résidents luxembourgeois poursuivant leur scolarité en Belgique (régions francophone et germanophone), en France ou en Allemagne (Saarland et Rheinland-Pfalz).

BELGIQUE: au total 2.745 élèves recensés en 2002-2003

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves (1)		
	Région francophone	Région germanophone	Total
Préscolaire	292	4	296
Primaire	472	41	513
Secondaire	1774	162	1936
Total	2538	207	2745

Nationalité	Nombre d'élèves	
	Région francophone	Région germanophone (2)
Luxembourgeois	942	110
Belges	651	11
Portugais	410	0
Français	194	0
Autres	341	15
Total	2538	136

(1) y compris enseignement spécial

(2) dans la région germanophone, la répartition des élèves par nationalité n'est possible que pour l'enseignement postprimaire

FRANCE: au total 198 élèves recensés en 2002-2003

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
Secondaire	198

Nationalités	Nombre d'élèves
Luxembourgeois	50
Français	118
Autres	30
Total	198

Les chiffres concernant les résidents luxembourgeois scolarisés en France se limitent à l'Enseignement secondaire.

ALLEMAGNE: au total 44 élèves recensés en 2002-2003

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves		
	Rheinland-Pfalz	Saarland	Total
Préscolaire et Primaire	4	9	13
Secondaire	31	n.d.	31
Total	35	9	44

La répartition des élèves par nationalité n'est pas disponible.

## RETROSPECTIVE

À noter que le recensement des résidents luxembourgeois scolarisés à l'étranger n'est effectué que depuis l'année scolaire 2001/02.

	2001/02	2002/03
Belgique – francophone	2476	2538
Belgique – germanophone	141	207
France	205	198
Allemagne	50	44
Total	2872	2987

The page features four horizontal lines in a light purple color. Between these lines are small, solid-colored squares in blue, orange, and yellow, arranged in a staggered pattern. The top line has a blue square on the left, a blue square in the middle, a yellow square on the right, and an orange square on the far right. The second line has an orange square on the left, a blue square in the middle, an orange square on the right, and a blue square on the far right. The third line has a blue square on the left, an orange square in the middle, a blue square on the right, and a yellow square on the far right. The bottom line has a yellow square on the left, a blue square in the middle, an orange square on the right, and a blue square on the far right.

3

RÉSULTATS SCOLAIRES

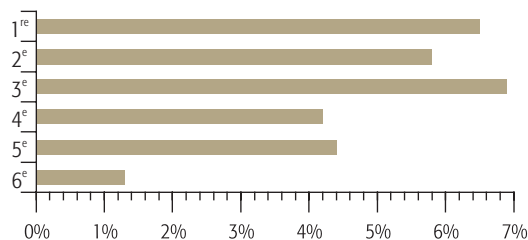
## RÉSULTATS SCOLAIRES

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

#### PROMOTIONS - Taux de redoublement

Parmi les 31.751 élèves fréquentant l'Enseignement primaire (1<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> année d'études) durant l'année scolaire 2002/2003, 1.583 (5,0%) redoublent leur année.

Année d'études	Total élèves	Élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
1 <sup>re</sup>	5665	371	6,5
2 <sup>e</sup>	5565	320	5,8
3 <sup>e</sup>	5709	396	6,9
4 <sup>e</sup>	5272	221	4,2
5 <sup>e</sup>	4938	216	4,4
6 <sup>e</sup>	4602	59	1,3
Total	31751	1583	5,0



La classe de 6<sup>e</sup> affiche avec 1,3% un taux de redoublement extrêmement faible qui s'explique par la nouvelle procédure de passage primaire-postprimaire favorisant une orientation des élèves en difficultés vers l'enseignement modulaire du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique plutôt qu'un redoublement de la classe de 6<sup>e</sup> primaire.

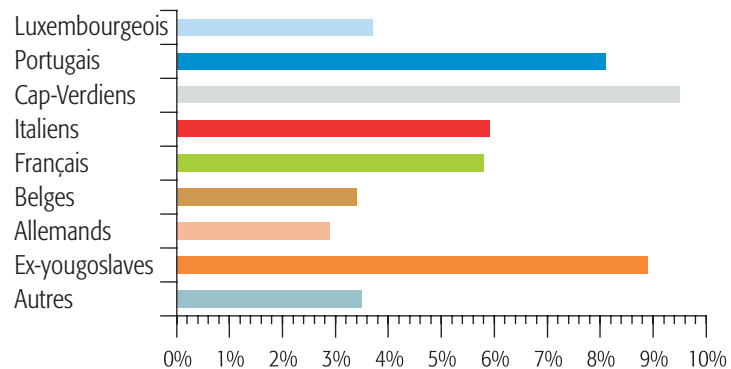
#### Évolution du taux de redoublement en classe de 6<sup>e</sup> primaire

Année scolaire	Taux de redoublement (%)
1998/99	1,9%
1999/00	0,6%
2000/01	0,4%
2001/02	0,8%
2002/03	1,3%

## PROMOTIONS - Taux de redoublement par nationalité

Les élèves de nationalité allemande présentent avec 2,9% le taux de redoublement le plus faible, alors que les élèves cap-verdiens (9,5%) sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans l'enseignement primaire.

2002 - 2003			
Nationalité	Total élèves	Élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
Luxembourgeois	19742	736	3,7%
Portugais	6236	502	8,1%
Cap-Verdiens	274	26	9,5%
Italiens	900	53	5,9%
Français	937	54	5,8%
Belges	560	19	3,4%
Allemands	344	10	2,9%
Ex-yougoslaves	1598	142	8,9%
Autres	1160	41	3,5%
Total	31751	1583	5,0%



#### PROCÉDURE

La procédure de passage de l'Enseignement primaire vers l'Enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7<sup>e</sup> se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6<sup>e</sup> année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6<sup>e</sup> année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6<sup>e</sup> année d'études primaires:

- la classe de 7<sup>e</sup> de l'Enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> EST);
- la classe d'orientation de l'Enseignement secondaire (7<sup>e</sup> ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'Enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> MO).



Un redoublement de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'Enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7<sup>e</sup> de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'Enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'Enseignement secondaire technique.

### PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2002/2003, 4.571 élèves ayant fréquenté une 6<sup>e</sup> année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

2002 - 2003		
Orientation	Élèves	%
7 <sup>e</sup> Enseignement secondaire	1756	38,4%
7 <sup>e</sup> Enseignement secondaire technique	2456	53,7%
Classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique	317	6,9%
Redoublement 6 <sup>e</sup> primaire	42	0,9%
Total	4571	100,0%

### Rétrospective de l'orientation des élèves

Année	total	7e ES		7e ST		7e MO		6e	
1996/97	3950	1565	39,6%	2040	51,6%	336	8,5%	9	0,2%
1997/98	3895	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%
1998/99	4143	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%
1999/00	4181	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%
2000/01	4311	1705	39,5%	2250	52,2%	344	8,0%	12	0,3%
2001/02	4528	1709	37,7%	2445	54,0%	353	7,8%	21	0,5%
2002/03	4571	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%

# RÉSULTATS SCOLAIRES

## PASSAGE PRIMAIRE–POSTPRIMAIRE

### PROCÉDURE - Détail de l'orientation des élèves

	Avis des parents					Avis du conseil				Demandes de recours				Admissions			
	7 <sup>e</sup> ES	7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> MO	6 <sup>e</sup>	sans	7 <sup>e</sup> ES	7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> MO	6 <sup>e</sup>	vers 7 <sup>e</sup> ES	admis en 7 <sup>e</sup> ES	vers 7 <sup>e</sup> ST	admis en 7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> ES	7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> MO	6 <sup>e</sup>
	1464	1479	88	6	39	1357	1544	156	19	58	21	18	2	1378	1525	154	19
%	47,6	48,1	2,9	0,2	1,3	44,1	50,2	5,1	0,6	1,9	36,2	0,6	11,1	44,8	49,6	5,0	0,6
	147	561	51	5	14	123	532	111	12	18	4	23	3	127	531	108	12
%	18,9	72,1	6,6	0,6	1,8	15,8	68,4	14,3	1,5	2,3	22,2	3,0	13,0	16,3	68,3	13,9	1,5
	47	95	2	1	0	42	96	6	1	4	1	3	0	43	95	6	1
%	32,4	65,5	1,4	0,7	0,0	29,0	66,2	4,1	0,7	2,8	25,0	2,1	0,0	29,7	65,5	4,1	0,7
	91	70	7	2	3	86	76	8	3	2	1	2	0	87	75	8	3
%	52,6	40,5	4,0	1,2	1,7	49,7	43,9	4,6	1,7	1,2	50,0	1,2	0,0	50,3	43,4	4,6	1,7
	42	101	11	0	3	32	108	15	2	5	1	4	0	33	107	15	2
%	26,8	64,3	7,0	0,0	1,9	20,4	68,8	9,6	1,3	3,2	20,0	2,5	0,0	21,0	68,2	9,6	1,3
	98	118	19	1	6	85	125	27	5	6	3	6	1	88	123	26	5
%	40,5	48,8	7,9	0,4	2,5	35,1	51,7	11,2	2,1	2,5	50,0	2,5	16,7	36,4	50,8	10,7	2,1
T	1889	2424	178	15	65	1725	2481	323	42	93	31	56	6	1756	2456	317	42
%	41,3	53,0	3,9	0,3	1,4	37,7	54,3	7,1	0,9	2,1	33,3	1,2	10,7	38,4	53,7	6,9	0,9

■ Luxembourgeois, ■ Portugais, ■ Italiens, ■ Français / Belges, ■ Ex-yougoslaves, ■ Autres, T = Total

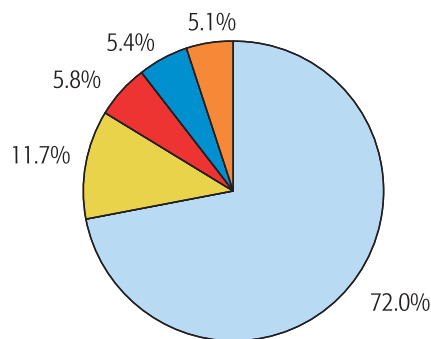
PROMOTIONS

Cette partie présente les résultats des élèves des classes de 7<sup>e</sup> aux classes de 2<sup>e</sup> incluses. Les résultats des classes de 1<sup>re</sup>, dont la réussite est sanctionnée par le diplôme de fin d'études secondaires, seront traités dans le chapitre 4 «Diplômes et Certifications». Sont également exclus les élèves qui ont quitté l'Enseignement secondaire en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite

Les résultats de l'année scolaire 2002/2003 de l'Enseignement secondaire, compte tenu des possibilités de compensation et d'ajournement, se résument comme suit:

2002 - 2003		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	8865	100,0%
Admis directement	6386	72,0%
Admis par compensation	1037	11,7%
Admis en juillet	7423	83,7%
Refusés directement	511	5,8%
Ajournés	931	10,5%
Admis après ajournement	483	5,4%
Refus après ajournement	448	5,1%
Total Admis	7906	89,2%
Total Refusés	959	10,8%



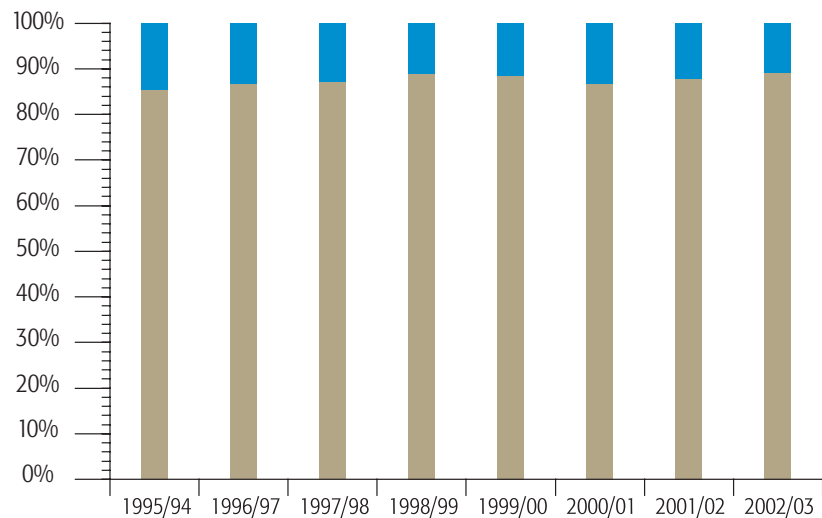
## RÉSULTATS SCOLAIRES

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

#### PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite

Les taux de réussite dans l'Enseignement secondaire affichent une relative stabilité au cours des dernières années.

	1996/97		1997/98		1998/99		1999/00		2000/2001		2001/02		2002/03	
■ Admis	7266	86,8%	7266	87,1%	7381	88,8%	7500	88,5%	7463	86,6%	7640	87,7%	7906	89,2%
■ Refusés	1108	13,2%	1074	12,9%	932	11,2%	978	11,5%	1150	13,4%	1068	12,3%	959	10,8%
Total élèves	8374		8340		8313		8478		8613		8708		8865	



#### PROMOTIONS

Étant donné la diversité des formations offertes par l'Enseignement secondaire technique, la présentation des résultats se fait en trois parties:

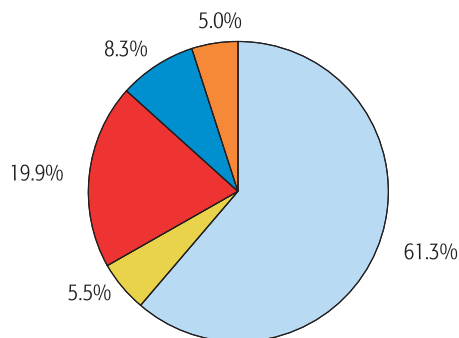
- Cycle inférieur
- Régime technique
- Régime de la formation de technicien

Toutes les classes terminales de l'Enseignement secondaire technique seront traitées dans le chapitre 4 «Diplômes et Certifications». Ne sont pas inclus les élèves qui ont quitté l'Enseignement secondaire technique en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (i.e. admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

## PROMOTIONS - Taux de réussite dans le cycle inférieur

Le tableau ci-dessous comprend tout le cycle inférieur, c'est-à-dire les classes de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'Enseignement secondaire technique, à l'exception des classes du régime modulaire. Le taux d'échec global s'élève à 24,8% en 2002-2003.

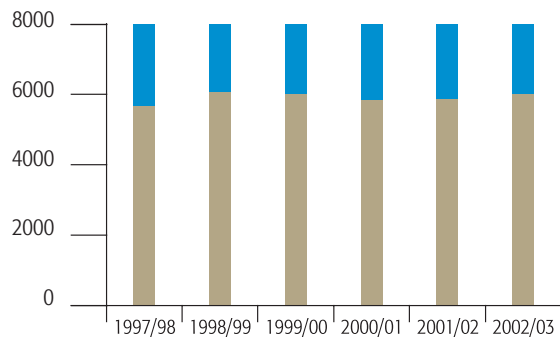
2002 - 2003		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	8061	100,0%
Admis directement	4944	61,3%
Admis par compensation	446	5,5%
Admis en juillet	5390	66,9%
Refusés directement	1601	19,9%
Travail de vacances	1070	13,3%
Admis après travail de vacances	670	8,3%
Refus après travail de vacances	400	5,0%
Total Admis	6060	75,2%
Total Refusés	2001	24,8%



## PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le cycle inférieur

Le taux de réussite dans le cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique constaté durant les quatre dernières années scolaires varie entre 73% et 76%.

	1998/99		1999/00		2000/01		2001/02		2002/03	
	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
■ Admis	5891	76,0%	5875	75,1%	5758	73,0%	5854	73,5%	6060	75,2%
■ Refusés	1855	24,0%	1954	24,9%	2134	27,0%	2106	26,5%	2001	24,8%
Total Élèves	7746		7829		7892		7960		8061	



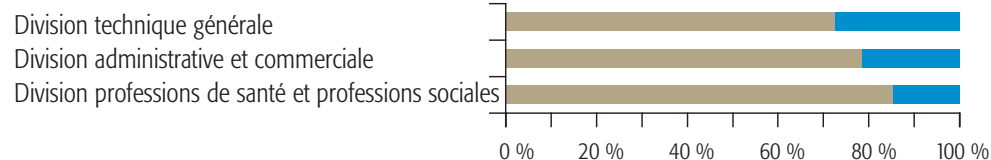
### PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime technique

Les élèves du régime technique se répartissent dans les trois divisions suivantes:

- Division technique générale;
- Division administrative et commerciale;
- Division des professions de santé et des professions sociales.

Dans le tableau ci-dessous, tous les effectifs du régime technique ont été pris en compte hormis ceux des années terminales sanctionnées par un certificat, à savoir les classes de 13<sup>e</sup> pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et les classes de 14<sup>e</sup> pour la division des professions de santé et des professions sociales. En d'autres termes, le régime technique considéré comprend les classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> des cycles moyen et supérieur du régime technique et classes de 13<sup>e</sup> des divisions des professions de santé et des professions sociales.

Division	Technique générale		Administrative et commerciale		Professions de santé et professions sociales		Total	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
Total candidats	800	100,0%	1310	100,0%	1236	100,0%	3346	100,0%
Admis directement	400	50,0%	697	53,2%	750	60,7%	1847	55,2%
Admis par comp.	97	12,1%	159	12,1%	145	11,7%	401	12,0%
Admis en juillet	497	62,1%	856	65,3%	895	72,4%	2248	67,2%
Refusés directement	135	16,9%	166	12,7%	83	6,7%	384	11,5%
Ajournés	168	21,0%	288	22,0%	258	20,9%	714	21,3%
Admis après ajourn.	85	10,6%	173	13,2%	159	12,9%	417	12,5%
Refusés après ajourn.	83	10,4%	115	8,8%	99	8,0%	297	8,9%
<b>Total Admis</b>	<b>582</b>	<b>72,7%</b>	<b>1029</b>	<b>78,5%</b>	<b>1054</b>	<b>85,3%</b>	<b>2665</b>	<b>79,6%</b>
<b>Total Refusés</b>	<b>218</b>	<b>27,3%</b>	<b>281</b>	<b>21,5%</b>	<b>182</b>	<b>14,7%</b>	<b>681</b>	<b>20,4%</b>





## PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime technique

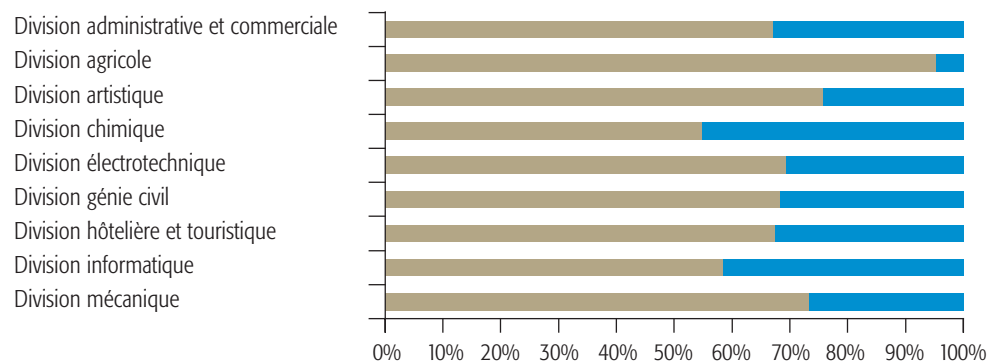
Parmi les trois divisions du régime technique de l'Enseignement secondaire technique, la division professions de santé et professions sociales affiche les meilleurs résultats, et cela vaut pour les cinq dernières années.

Division	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
Division Technique générale	74,8%	71,4%	74,4%	76,1%	72,7%
Division administrative et commerciale	77,2%	74,9%	77,2%	71,7%	78,5%
Division Professions de santé	80,8%	86,0%	78,9%	84,1%	85,3%
Moyenne Régime technique	78,1%	78,6%	77,2%	77,6%	79,6%

## PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique comprend neuf divisions principales. Les chiffres repris ci-dessous prennent en considération tous les élèves des classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> des différentes divisions.

2002 - 2003					
Division	Total élèves	Réussite		Refus	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division administrative et commerciale	1117	749	67,1%	368	32,9%
Division agricole	104	99	95,2%	5	4,8%
Division artistique	194	147	75,8%	47	24,2%
Division chimique	31	17	54,8%	14	45,2%
Division électrotechnique	202	140	69,3%	62	30,7%
Division génie civil	145	99	68,3%	46	31,7%
Division hôtelière et touristique	40	27	67,5%	13	32,5%
Division informatique	269	157	58,4%	112	41,6%
Division mécanique	116	85	73,3%	31	26,7%
TOTAL	2218	1520	68,5%	698	31,5%



## PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Les taux de réussite dans les différentes divisions du régime de la formation de technicien sont variables. Ceci est dû au nombre parfois peu élevé d'élèves dans certaines divisions.

Division	1998/99	1999/00	2000/2001	2001/02	2002/03
Division administrative et commerciale	67,9%	74,3%	68,6%	69,9%	67,1%
Division agricole	96,6%	87,8%	87,4%	90,2%	95,2%
Division artistique	86,0%	87,7%	85,1%	79,5%	75,8%
Division chimique	46,4%	71,9%	36,1%	63,3%	54,8%
Division électrotechnique	73,2%	68,7%	72,3%	65,6%	69,3%
Division génie civil	64,7%	59,2%	70,4%	71,7%	68,3%
Division hôtelière et touristique	91,8%	77,8%	71,9%	91,3%	67,5%
Division informatique	56,9%	61,8%	58,5%	59,1%	58,4%
Division mécanique	66,4%	76,8%	79,7%	71,7%	73,3%
Total	70,8%	73,5%	71,0%	70,9%	68,5%



4

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2002-2003

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2002-2003. Il s'agit des diplômes suivants:

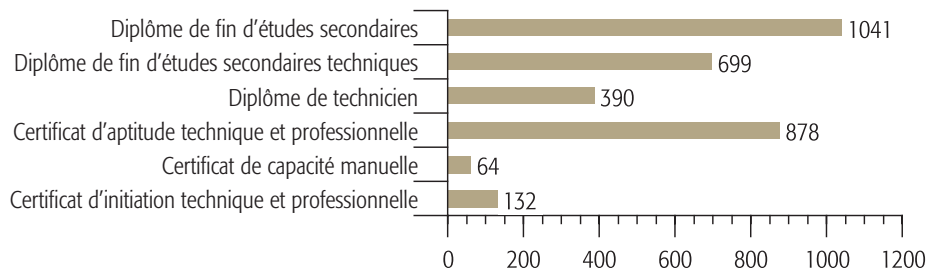
Enseignement secondaire:

- Diplôme de fin d'études

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:
  - Diplôme de fin d'études secondaires techniques
- Régime de la formation de technicien:
  - Diplôme de technicien
- Régime professionnel:
  - Certificat d'aptitude technique et professionnelle
  - Certificat de capacité manuelle
  - Certificat d'initiation technique et professionnelle

2002 - 2003	
Dénomination du diplôme	Diplômés
Diplôme de fin d'études secondaires	1041
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	699
Diplôme de technicien	390
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	878
Certificat de capacité manuelle	64
Certificat d'initiation technique et professionnelle	132
Total	3204



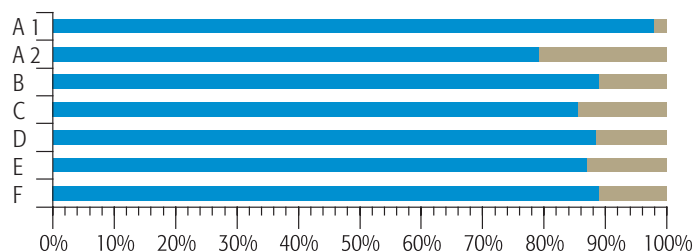
DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Description

La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans la section choisie. Pour l'année scolaire 2002-2003, les élèves optent en classe de 2<sup>e</sup> pour une des sept sections proposées.

DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Taux de réussite par section

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 79,2% pour la section A2 (sciences humaines et sociales) à 98,0% pour la section A1 (langues vivantes).

2002 - 2003					
Sections	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Section A1 - Langues vivantes	148	145	98,0%	3	2,0%
Section A2 - Sciences humaines et sociales	298	236	79,2%	62	20,8%
Section B - Mathématiques - sciences physiques	108	96	88,9%	12	11,1%
Section C - Sciences naturelles	262	224	85,5%	38	14,5%
Section D - Sciences économiques	243	215	88,5%	28	11,5%
Section E - Arts plastiques	116	101	87,1%	15	12,9%
Section F - Musique	27	24	88,9%	3	11,1%
Total	1202	1041	86,6%	161	13,4%





DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Évolution du taux de réussite

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1996/97	1054	904	85,8%	150	14,2%
1997/98	1207	1032	85,5%	175	14,5%
1998/99	1116	971	87,0%	145	13,0%
1999/00	1115	959	86,0%	156	14,0%
2000/01	1218	1071	87,9%	147	12,1%
2001/02	1220	1058	86,7%	162	13,3%
2002/03	1202	1041	86,6%	161	13,4%

## DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

#### RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

##### DESCRIPTION

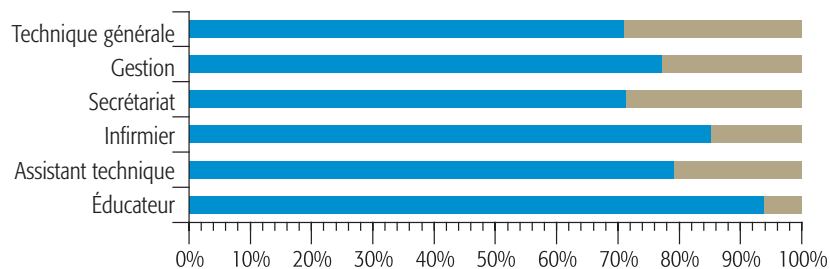
Le régime technique de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le « Diplôme de fin d'études secondaires techniques ». Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13<sup>e</sup> pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14<sup>e</sup> pour la division des professions de santé et des professions sociales.

##### TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 93,8% pour la section Éducateur de la division des professions de santé et des professions sociales, contre un taux de réussite de 71,1% seulement pour la division technique générale.

2002 - 2003						
Division	Section	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division technique générale		200	142	71,1%	58	29,0%
Division administrative et commerciale	Gestion	372	287	77,2%	85	22,8%
	Secrétariat	21	15	71,4%	6	28,6%
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	116	99	85,3%	17	14,7%
	Assistant technique médical	24	19	79,2%	5	20,8%
	Éducateur	146	137	93,8%	9	6,2%
<b>TOTAL</b>		879	699	79,5%	180	20,5%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	755	589	78,0%	166	22,0%
1998/99	722	516	71,5%	206	28,5%
1999/00	826	618	74,8%	208	25,2%
2000/01	879	692	78,7%	187	21,3%
2001/02	778	601	77,2%	177	22,8%
2002/03	879	699	79,5%	180	20,5%

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

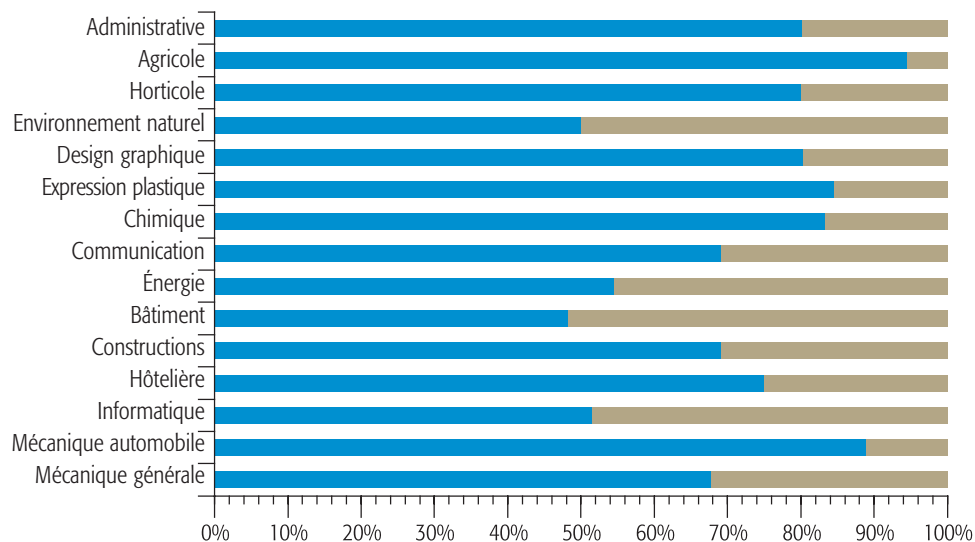
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de technicien» au terme de la classe de 13<sup>e</sup>. Pas moins de 9 divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

2002 - 2003						
Division	Section	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division adm. et commerciale		222	178	80,2%	44	19,8%
Division agricole	Agricole	18	17	94,4%	1	5,6%
	Environn. naturel	10	8	80,0%	2	20,0%
	Horticole	4	2	50,0%	2	50,0%
Division artistique	Design graphique	51	41	80,4%	10	19,6%
	Expression plastique	13	11	84,6%	2	15,4%
Division chimique		6	5	83,3%	1	16,7%
Division électrotechnique	Communication	55	38	69,1%	17	30,9%
	Énergie	22	12	54,5%	10	45,5%
Génie civil	Bâtiment	29	14	48,3%	15	51,7%
	Constructions	13	9	69,2%	4	30,8%
Division hôtelière et touristique		12	9	75,0%	3	25,0%
Division informatique		33	17	51,5%	16	48,5%
Division mécanique	Méc. automobile	9	8	88,9%	1	11,1%
	Méc. générale	31	21	67,7%	10	32,3%
TOTAL		528	390	73,9%	138	26,1%

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	416	313	75,2%	103	24,8%
1998/99	432	323	74,8%	109	25,2%
1999/00	418	306	73,2%	112	26,8%
2000/01	487	383	78,6%	104	21,4%
2001/02	512	396	77,3%	116	22,7%
2002/03	528	390	73,9%	138	26,1%

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>. La réussite de la classe de 12<sup>e</sup> du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). La réussite de la classe de 10<sup>e</sup> est déjà considérée comme 1<sup>er</sup> degré et est sanctionnée par un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP). Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2002-2003

Chambre patronale	CATP	CCM	CITP	Total
Chambre d'Agriculture	29	16	-	45
Chambre des Métiers	274	48	78	400
Chambre de Commerce	575	-	54	629
Total	878	64	132	1074

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2002-2003 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE			
Métier	CATP	CCM	Total
Agriculteur	7		7
Horticulteur – Fleuriste	6	7	13
Maraîcher	1		1
Opérateur de l'environnement et de la forêt	1		1
Pépiniériste – Paysagiste	14	9	23
Total	29	16	45

## CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2002 - 2003

CHAMBRE DES MÉTIERS				
	CATP	CCM	CITP	Total
Aide-Soignant	42			42
Boucher-charcutier	3	1		4
Boulangier-pâtissier	5	1		6
Carreleur	2	1		3
Charpentier	2			2
Coiffeur	35	12		47
Coiffeur pour dames	1	3		4
Coiffeur pour messieurs	2			2
Couturier	1			1
Couvreur	4			4
Débosselleur de véhicules automoteurs	14	7		21
Électricien	17		33	50
Électronicien de véhicules automoteurs	4			4
Esthéticien	3			3
Fumiste-ramoneur	1			1
Imprimeur	3			3
Installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	17		12	29
Installateur sanitaire			11	11
Instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs	6			6
Instructeur de natation	2			2
Maçon	7	3		10
Magasinier garage	4			4
Mécanicien d'autos et de motos	34		22	56
Mécanicien de machines & matériel agri-viticoles	6			6
Mécanicien-ajusteur	2			2
Menuisier	20			20
Opticien	6			6
Parqueteur		1		1
Pâtissier-confiseur-glacier	2			2
Peintre de véhicules automoteurs	3	4		7
Peintre-décorateur	11	13		24
Plafonneur façadier	1	1		2
Relieur	2			2
Reprographe	2			2
Serrurier	5			5
Traiteur	1			1
Typographe	1			1
Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie	1			1
Vendeur technique en optique	1			2
Vitrier miroitier		1		1
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>48</b>	<b>78</b>	<b>400</b>

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2002 - 2003

CHAMBRE DE COMMERCE			
METIER	DIPLÔME		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	16		16
Auxiliaire-économe	18		18
Chimiste	3		3
Cuisinier	16	6	22
Décorateur-publicitaire	2		2
Dessinateur en bâtiment	18		18
Électronicien en communication	20		20
Électronicien en énergie	89		89
Employé administratif et commercial	185		185
Hôtelier-restaurateur	14		14
Mécanicien d'usinage	7		7
Mécanicien industriel et de maintenance	38		38
Menuisier-ébéniste	9		9
Réassortisseur	4		4
Restaurateur	27		27
Sérigraphie	1		1
Serrurier de construction	4		4
Serveur de restaurant	4	3	7
Vendeur		45	45
Vendeur qualifié	98		98
Vendeur-magasinier qualifié	2		2
Total	575	54	629



### CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique a considérablement augmenté depuis 1998/99.

Année scolaire	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
CATP	682	776	821	912	878
CCM	94	70	82	71	64
CITP	111	119	103	96	132
Total	887	965	1006	1079	1074

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés	
CITP	96
CCM	71
CATP	912
Diplôme de technicien	390
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	699
Diplôme de fin d'études secondaires	1041
Élèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'Enseignement secondaire technique et n'ayant pas continué leurs études	209
Élèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3 <sup>e</sup> de l'Enseignement secondaire et n'ayant pas continué leurs études	24
Total	3442

Effectifs de départ	
7 <sup>e</sup> Secondaire Technique	2863
7 <sup>e</sup> Secondaire	1489
Total	4352

Le rapport entre le nombre de Diplômes / Certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2002/03 un taux de certification de 79,1%. (\*)

Évolution	
Année scolaire	Taux de certification
2001 / 02	79,8%
2002 / 03	79,1%

\* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7<sup>e</sup> au début de l'année scolaire en septembre 1996 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> en 2001, leur CATP, CCM ou CITP en 2002 et leur diplôme de fin d'études en 2003.

5

ENSEIGNANTS



## DÉFINITIONS

## Enseignant breveté / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'enseignant breveté' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou de maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'Éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'Enseignement primaire et réunissant les conditions de capacité prévues dans la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire.

Est considéré comme 'chargé de cours' :

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur ;
- le détenteur du certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants ;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs.

## Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

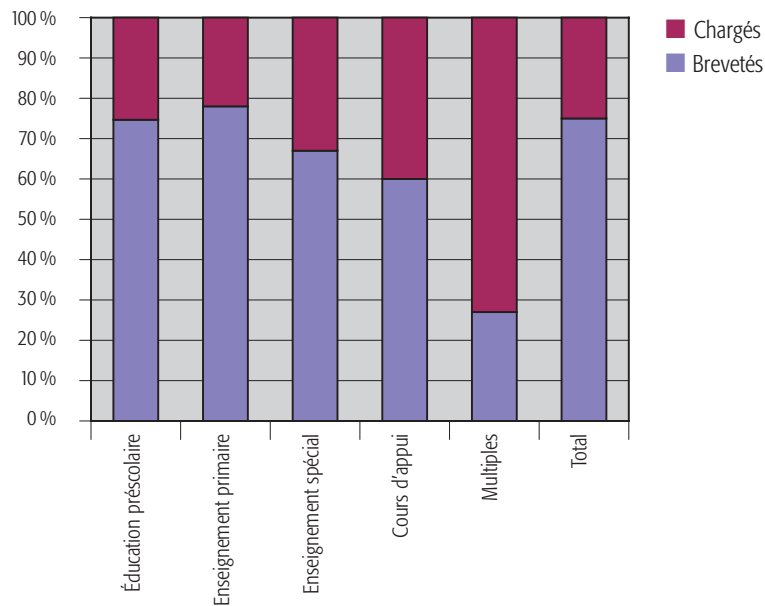
Le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 a harmonisé la tâche des enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire sur le plan national en fixant la tâche d'enseignement direct des instituteurs à 23 leçons pour l'Enseignement primaire et à 25 leçons pour l'Éducation préscolaire. D'un autre côté, l'introduction du Plan d'études en 1989 a augmenté de trois leçons hebdomadaires l'horaire des élèves.

Il en résulte une différence de 3 à 4 leçons hebdomadaires entre l'horaire-type des élèves et la tâche des enseignants. Cette différence de leçons est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant alors dans plusieurs classes.

RÉPARTITION ENSEIGNANTS BREVETÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Brevetés	Chargés	Total
Éducation préscolaire	796	271	1067
Enseignement primaire (1e – 6e années d'études)	2052	550	2602
Enseignement spécial	39	19	58
Cours d'appui	93	60	153
Multiples*	42	111	153
Total	3022	1011	4033
%	74,9%	25,1%	100%

\* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans l'Éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'Éducation préscolaire peuvent être soit titulaire d'une classe, soit surnuméraire intervenant dans une ou plusieurs classes.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE: INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'un groupe de l'Éducation précoce	154	14,4%
Surnuméraires dans l'Éducation précoce	97	9,1%
Titulaires d'une classe de l'Éducation préscolaire	726	68,0%
Surnuméraires dans l'Éducation préscolaire	87	8,2%
Intervenants cumulant plusieurs fonctions	3	0,3%
Total	1067	100,0%

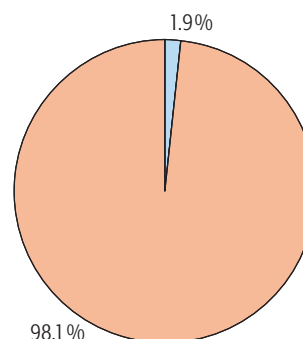
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs brevetés et chargés de cours assurant l'Éducation préscolaire proprement dite ou l'Éducation précoce.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	781	266	1047	98,1%
Hommes	15	5	20	1,9%
Total	796	271	1067	100,0%
	74,6%	25,4%	100,0%	

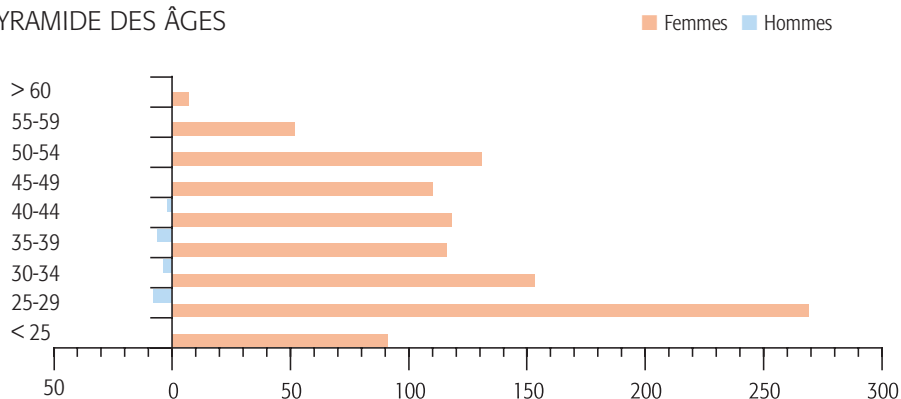
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'Éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'Éducation préscolaire compte en effet 1047 enseignantes pour seulement 20 enseignants, soit 98,1% contre seulement 1,9%.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	91		91	8,5%
25-29	269	8	277	26,0%
30-34	153	4	157	14,7%
35-39	116	6	122	11,4%
40-44	118	2	120	11,2%
45-49	110		110	10,3%
50-54	131		131	12,3%
55-59	52		52	4,9%
> 60	7		7	0,7%
Total	1047	20	1067	100,0%
	98,1%	1,9%		



PYRAMIDE DES ÂGES



Dans l'Enseignement primaire (1<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> année d'études), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE: INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'une classe de l'Enseignement primaire	2103	80,8%
Surnuméraires dans l'Enseignement primaire	478	18,4%
Titulaires d'une classe de l'Enseignement primaire et surnuméraires dans l'Enseignement primaire	21	0,8%
Total	2602	100,0%

L'Enseignement primaire est assuré à 78,9% par des instituteurs brevetés et à 21,1% par des chargés de cours.

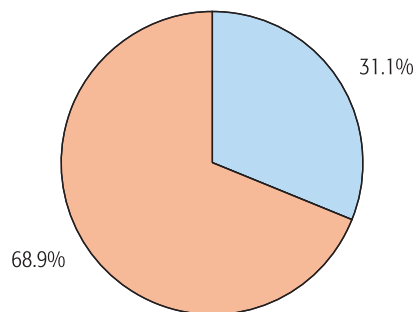
	Breveté(e)s	Chargé(e)s	Total	%
Femmes	1314	478	1792	68,9%
Hommes	738	72	810	31,1%
Total	2052	550	2602	100,0%
	78,9%	21,1%	100,0%	



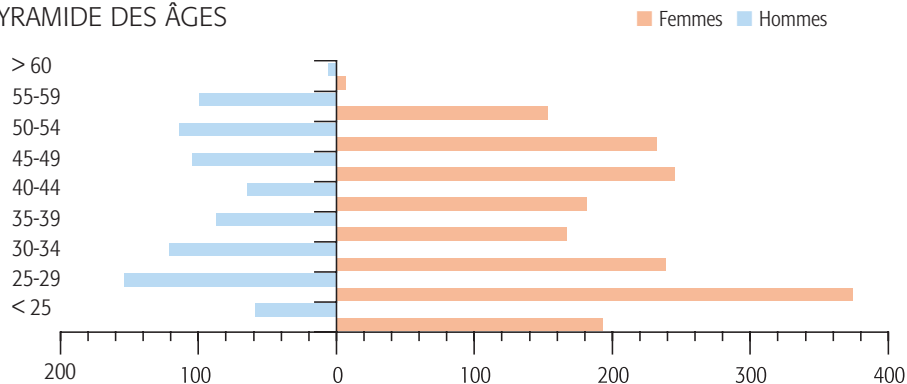
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'Enseignement primaire se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'Éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 68,9 % du total des effectifs. Cependant, à la vue des tranches d'âge les plus jeunes, force est de constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	193	59	252	9,7%
25-29	374	154	528	20,3%
30-34	239	121	360	13,8%
35-39	167	87	254	9,8%
40-44	182	65	247	9,5%
45-49	245	105	350	13,5%
50-54	232	114	346	13,3%
55-59	153	99	252	9,7%
> 60	7	6	13	0,5%
Total	1792	810	2602	100,0%
	68,9%	31,1%	100,0%	



PYRAMIDE DES ÂGES



L'Enseignement spécial comprend les classes d'accueil, les classes d'attente et les classes spéciales. 58 enseignants assurent la totalité de leur tâche dans l'Enseignement spécial. Par ailleurs, un certain nombre d'enseignants interviennent aussi bien dans l'Enseignement primaire proprement dit que dans l'Enseignement spécial. Ces enseignants seront traités dans la rubrique « Ordres d'enseignement multiples ».

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL: INTERVENANTS	Absolu	%
Titulaires d'une classe d'accueil de l'Enseignement spécial	22	37,9%
Titulaires d'une classe d'attente de l'Enseignement spécial	4	6,9%
Titulaires d'une classe spéciale de l'Enseignement spécial	27	46,6%
Surnuméraires dans une/des classe(s) d'accueil	3	5,2%
Surnuméraires dans une/des classe(s) spéciale(s)	2	3,4%
Total	58	100,0%

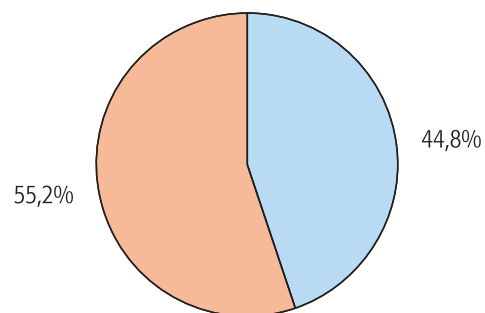
La proportion de chargés de cours est plus importante dans l'Enseignement spécial et s'élève à 32,8%.

	Breveté(e)s	Chargé(e)s	Total	%
Femmes	16	16	32	55,2%
Hommes	23	3	26	44,8%
Total	39	19	58	100,0%
	67,2%	32,8%	100,0%	

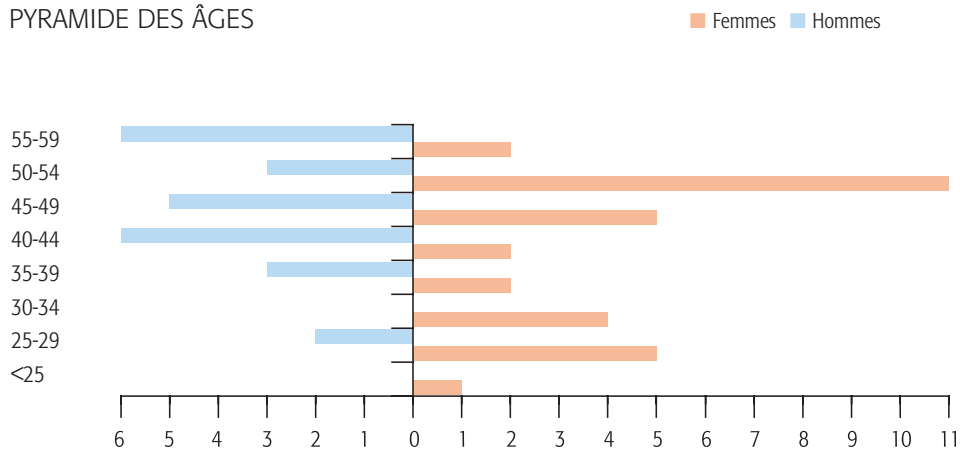
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe des enseignants dans l'Enseignement spécial est avec 55,2% toujours en faveur des femmes mais dans une moindre mesure que dans l'Enseignement primaire proprement dit (68,9%).

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
<25	1		1	1,7%
25-29	5	2	7	12,1%
30-34	4		4	6,9%
35-39	2	3	5	8,6%
40-44	2	7	9	15,5%
45-49	5	5	10	17,2%
50-54	11	3	14	24,1%
55-59	2	6	8	13,8%
Total	32	26	58	100,0%
	55,2%	44,8%		



PYRAMIDE DES ÂGES



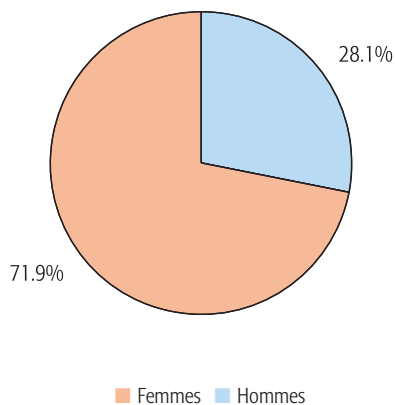
## ENSEIGNANTS COURS D'APPUI

Les données ci-dessous se rapportent au personnel enseignant dans l'Enseignement préscolaire, primaire et spécial. 153 enseignants sont titulaires des cours d'appui et assurent le soutien dans les trois branches principales à apporter aux enfants en difficultés d'apprentissage.

Le nombre de chargés de cours s'élève à 39,2% parmi le personnel enseignant des cours d'appui.

	Breveté(e)s	Chargé(e)s	Total	%
Femmes	54	56	110	71,9%
Hommes	39	4	43	28,1%
Total	93	60	153	100,0%
	60,8%	39,2%	100,0%	

### RÉPARTITION PAR SEXE

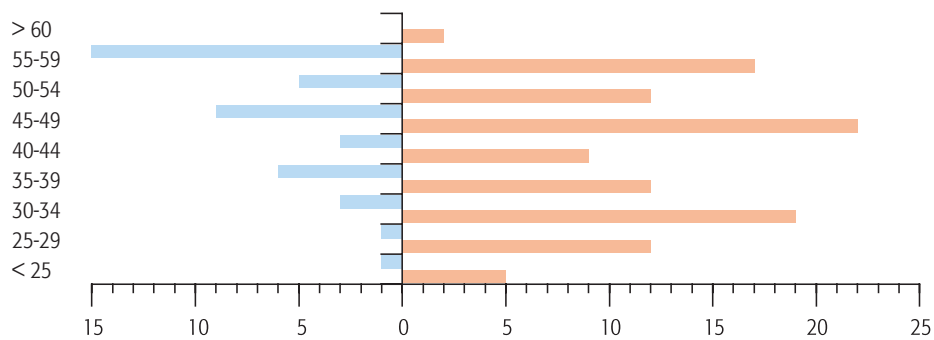


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	5	1	6	3,9%
25-29	12	1	13	8,5%
30-34	19	3	22	14,4%
35-39	12	6	18	11,8%
40-44	9	3	12	7,8%
45-49	22	9	31	20,3%
50-54	12	5	17	11,1%
55-59	17	15	32	20,9%
> 60	2		2	1,3%
Total	110	43	153	100,0%
	71,9%	28,1%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES

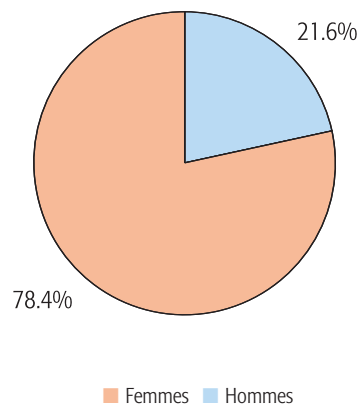
Femmes Hommes



Les données ci-dessous se rapportent au personnel enseignant cumulant plusieurs fonctions dans des ordres d'enseignement différents. Ces enseignants peuvent être titulaires de classe et/ou surnuméraires ainsi que titulaires des cours d'appui. Force est de constater que 72,5% ne sont pas brevetés.

	Brevetés	Chargés	Total	%
Femmes	24	96	120	78,4%
Hommes	18	15	33	21,6%
Total	42	111	153	100,0%
	27,5%	72,5%	100,0%	

## RÉPARTITION PAR SEXE

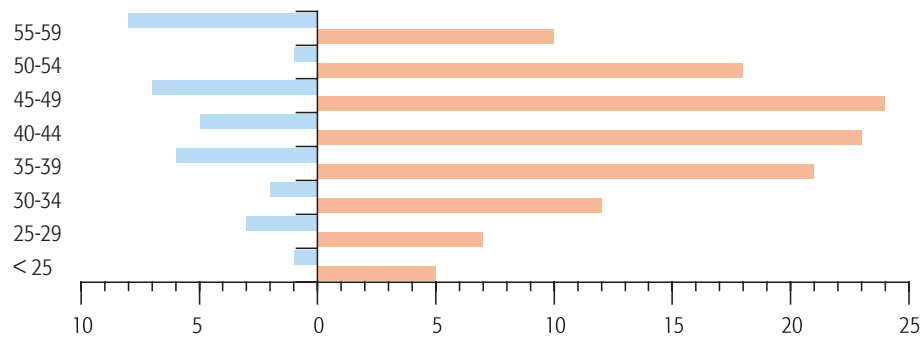


RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	5	1	6	3,9%
25-29	7	3	10	6,5%
30-34	12	2	14	9,2%
35-39	21	6	27	17,6%
40-44	23	5	28	18,3%
45-49	24	7	31	20,3%
50-54	18	1	19	12,4%
55-59	10	8	18	11,8%
Total	120	33	153	100,0%
	78,4%	21,6%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES

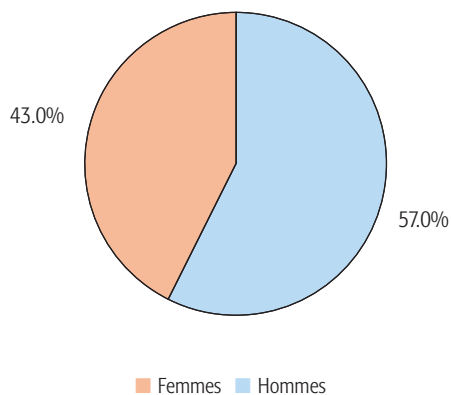
Femmes Hommes



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 3.279 enseignants, se répartit comme suit:

	Titulaires	Chargé(s)	Instituteurs	Total
Femmes	977	330	103	1410
Hommes	1458	287	124	1869
Total	2435	617	227	3279
	74,6%	18,3%	7,1%	100%



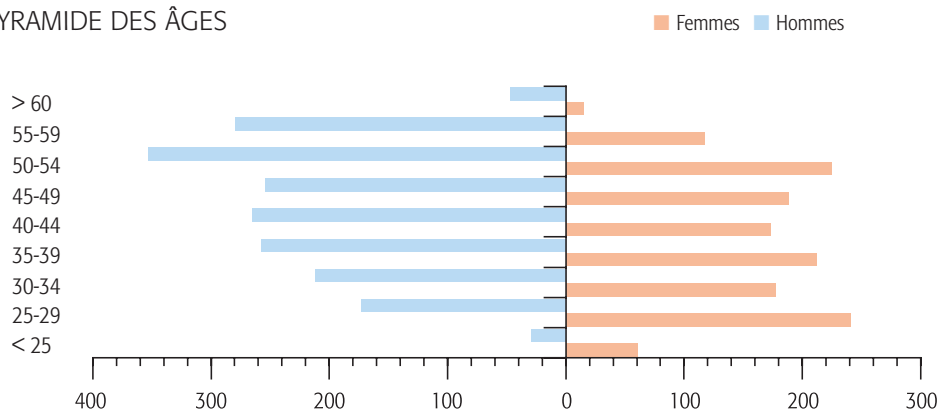


RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (57%).

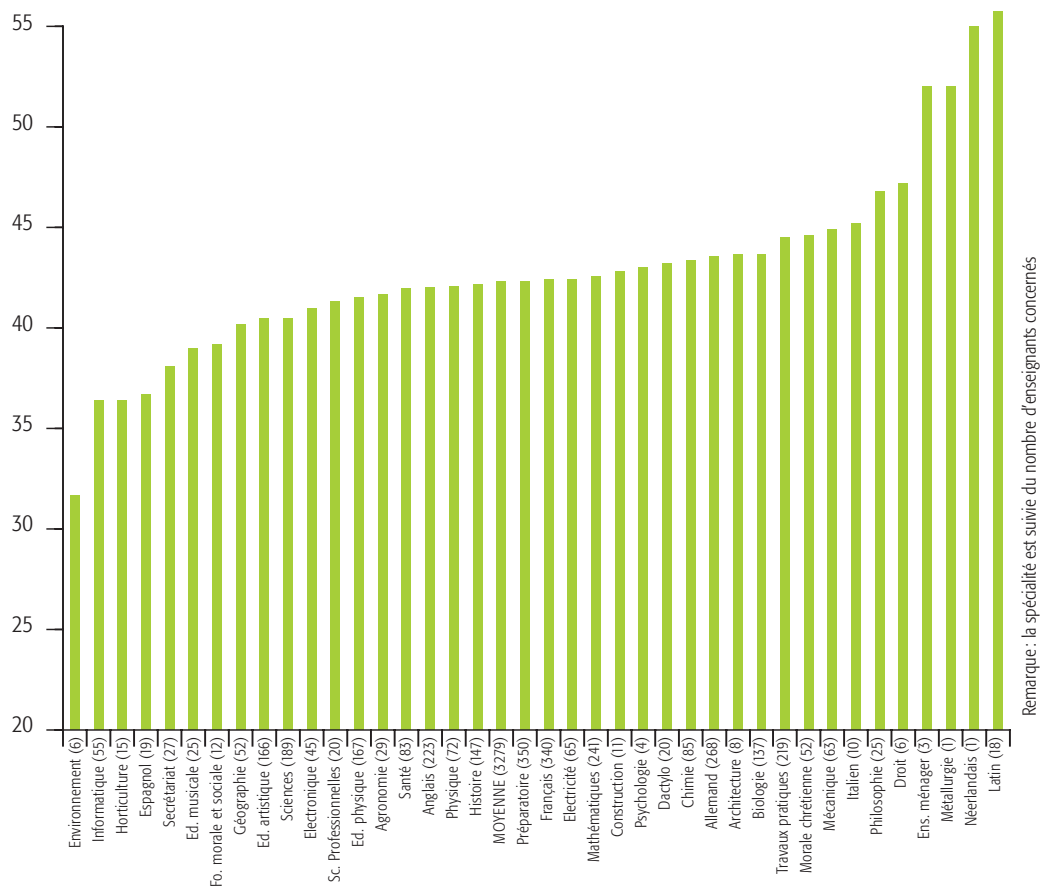
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	61	29	90	2,7%
25-29	241	173	414	12,6%
30-34	178	212	390	11,9%
35-39	212	257	469	14,3%
40-44	173	265	438	13,4%
45-49	188	254	442	13,5%
50-54	225	353	578	17,6%
55-59	117	279	396	12,1%
> 60	15	47	62	1,9%
Total	1410	1869	3279	100,0%
	43,0%	57,0%	100,0%	

PYRAMIDE DES ÂGES



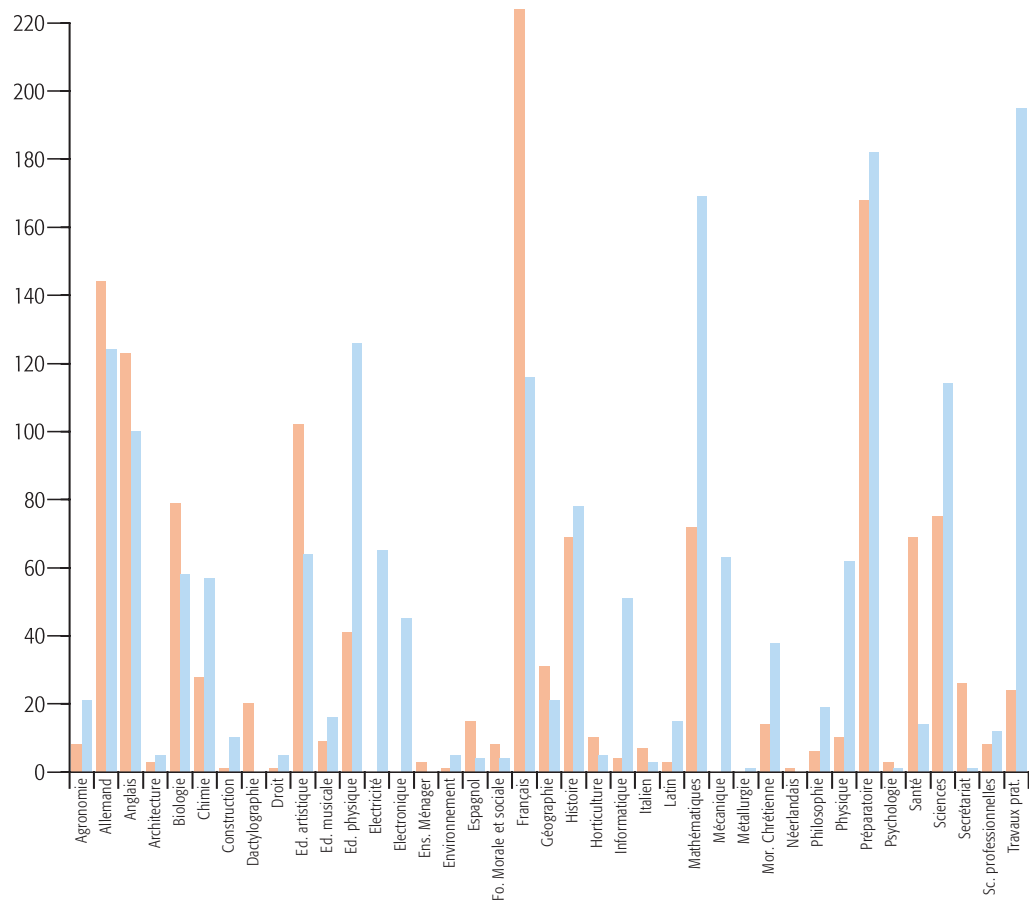
## ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

L'âge moyen des enseignants dans le postprimaire s'élève à 42,32 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité «environnement» est donnée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 31,67 ans).



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ

Femmes Hommes



L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel se caractérisant par des qualifications spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

2002-2003	
Éducateurs gradués	101
Éducateurs	80
Éducateurs-Instructeurs	14
Instituteurs	34
Instituteurs d'enseignement logopédique	3
Instructeurs de natation	2
Pédagogues diplômés	27
Professeurs d'enseignement logopédique	26
Professions de santé	51
Psychologues diplômés	34
Chargés de cours	12
Direction	3
Personnel technique	85
Personnel administratif	9
Total	481

The page features four horizontal magenta lines. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, orange, and green, arranged in a staggered pattern. The top line has cyan, dark blue, green, and orange squares. The second line has orange, dark blue, orange, and cyan squares. The third line has cyan, orange, cyan, and green squares. The bottom line has green, dark blue, orange, and cyan squares.

6

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Parmi les activités du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, les activités d'éducation et de formation tout au long de la vie sont d'une importance sans cesse croissante. Le rythme effréné des changements socio-économiques et technologiques nous oblige à développer constamment nos compétences et nos connaissances. Dans ce domaine le ministère est à la fois offreur de formations et responsable de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie.

La formation professionnelle continue a pour objectifs:

- D'aider les personnes titulaires d'une qualification professionnelle à adapter celle-ci à l'évolution du progrès technologique et aux besoins de l'économie, à la compléter ou à l'élargir;
- D'offrir aux personnes exerçant une activité professionnelle, soit salariée, soit indépendante, ou à des chômeurs l'occasion de se préparer aux diplômes et aux certificats visés par la loi du secondaire technique et d'obtenir une qualification professionnelle dans un système de formation accélérée;
- D'appuyer et de compléter, sur une proposition des chambres professionnelles concernées, l'apprentissage pratique dispensé en entreprise.

Le tableau ci-contre reprend les formations offertes en 2002-2003 sous la responsabilité directe ou indirecte du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Ce tableau n'a pas la prétention de résumer de manière exhaustive la totalité des formations organisées au Luxembourg. Cependant, cet aperçu permet de souligner l'importance du phénomène de formation continue au Luxembourg et de donner une idée, bien que sous-estimée, de l'ampleur du public qu'elle touche directement.

## FORMATIONS OFFERTES EN 2002-2003

Institution / Administration	Description	Total inscriptions
INAP	formation continue dans la fonction publique	5952
MENFPS / MCESR	formation continue pour le personnel enseignant	
	• enseignement primaire (ISERP)	3492
	• ES et EST (SCRIPT)	3841
	Total	7333
CNFPC	personnes à la recherche d'un emploi	
	• mesures d'initiation et de formation	887
	• formations complémentaires	306
	Total	1193
Éducation des adultes	cours du soir et formation professionnelle continue	2739
	études secondaires et secondaires techniques pour adultes	454
Éducation des adultes	divers cours	12661
IFBL	formation continue des employés du secteur bancaire	6001
IST / CRP HT	formation continue de l'ingénieur et du cadre	2750
Chambre du travail	IFES / LCGB	561
	IFES / OGBL	1353
Chambre des employés privés		6638
Chambre du commerce		4153
Chambre des métiers		1787
École Supérieure du Travail		933
SIGI	formation du personnel communal	857
OLAP	form. cont. dans les domaines de l'économie d'entreprise	1366
TOTAL		56731

## ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Sous la coordination du SCRIPT, l'ISERP organise des cours de perfectionnement pour les enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire. Ces cours de formation continue répondent au référentiel des compétences professionnelles des enseignants retenu à cette fin.

Pour l'année scolaire 2002-2003, la priorité est accordée à la formation continue ayant pour objet :

- les mesures de soutien à apporter aux enfants en difficulté d'apprentissage,
- la didactique de l'éducation musicale.

A côté des cours de perfectionnement organisés de manière centralisée par l'ISERP, des journées pédagogiques et des réunions de service sont organisées sur le plan national dans les arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation.

Par ailleurs, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles sont demandeurs de formation. Cette formation, qui fait partie intégrante des projets, est assurée par des formateurs de l'ISERP, des Universités de Liège, Klagenfurt et Namur ou par d'autres formateurs luxembourgeois et étrangers.

Le tableau ci-contre renseigne sur le nombre d'inscriptions dans les différents cours se rapportant à l'Enseignement primaire et à l'Éducation préscolaire et groupés selon leur dominante.



FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

2002-2003	
Dominante	Nombre d'inscriptions
Enseignement primaire	
Langues	205
Mathématiques	62
Technologies de l'information et de la communication	109
Éducation morale et sociale	29
Éveil aux sciences : sciences naturelles, histoire, géographie	196
Éducation artistique	940
Éducation musicale	568
Éducation physique et sportive	287
Psychopédagogie générale, problèmes de rééducation et d'intégration	627
Scolarisation des enfants de migrants	69
Éducation préscolaire	
Activités langagières et sciences humaines	109
Éveil aux sciences : sciences naturelles, histoire, géographie	58
Éducation musicale	82
Éducation physique	6
Psychopédagogie générale, problèmes de rééducation et d'intégration	145
Total	3492

RÉTROSPECTIVE DES INSCRIPTIONS

Année	Nombre de cours	Nombre d'inscriptions
1996-1997	101	1757
1997-1998	116	2193
1998-1999	110	2657
1999-2000	105	2211
2000-2001	90	2288
2001-2002	118	3110
2002-2003	123	3492

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Au niveau de l'Enseignement secondaire et secondaire technique, le SCRIPT coordonne les activités de formation continue organisées par le service lui-même, par le Conseil de l'Europe (système de bourses CDCC) et dans le cadre des programmes Comenius-Lingua.

Les projets de formation continue soutenus par le SCRIPT ont trois origines différentes:

- des projets personnels des enseignants et des enseignantes quant au développement des compétences professionnelles;
- des projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement postprimaire;
- des projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

Un catalogue des formations offertes est publié deux fois par an et envoyé à tout le personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement postprimaire. Ce catalogue est établi sur base d'un dialogue avec les acteurs concernés, à savoir principalement les écoles, les commissions nationales des programmes ainsi que les associations des professeurs de différentes spécialités. L'offre peut être adaptée en fonction de leurs demandes et de leurs besoins.

Dans un souci d'assurer une qualité optimale, les formations offertes sont systématiquement évaluées. Afin de bénéficier de la richesse d'un travail en équipe interdisciplinaire, l'offre de formation continue s'adresse à tout le personnel enseignant et socio-éducatif.

En 2002-2003, 217 formations ont été organisées, d'une durée variant de 2 à 80 heures. Le tableau ci-contre reprend toutes les formations organisées suivant leur domaine.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

Domaine de formation	Nombre d'inscriptions				
	Femmes	Hommes	Total	dont stages d'établissement	dont projets
<i>Développement de l'école</i>	219	221	440	310	34
<i>Développement personnel professionnel</i>	278	129	407	86	85
<i>Personnes ressources: accompagner le changement</i>	58	32	90		
<i>Technologies de l'information et de la communication</i>					
- Compétences minimales en maîtrise personnelle des outils	271	255	526	89	53
- Compétences évoluées – applications pédagogiques	349	319	668	12	236
- Compétences évoluées – méta	0	0	0		
<i>Pédagogie et didactique générale</i>					
- Motivation	113	98	211	75	
- L'hétérogénéité: un défi	198	80	278		
- Évaluation	18	24	42		
- Éducation au développement - Environnement	14	9	23		
- Promotion de la Santé	72	19	91		
<i>Pédagogie et didactique disciplinaire</i>					
- Langues	68	38	106		
- Mathématiques	9	35	44		
- Sciences naturelles	105	63	168		
- Créativité et arts	14	8	22		
- Sciences humaines et philosophie	73	48	121		
- Sciences économiques et sociales	139	172	311		222
- Éducation physique	67	95	162		
- Formations professionnelles	2	44	46		30
<i>Initiation pédagogique</i>	48	27	75		
Total	2115	1726	3841	572	660

## RÉTROSPECTIVE DES INSCRIPTIONS

Année	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2001-02	2002-03
Nombre de cours	61	58	57	92	132	181	217
Nombre d'inscriptions	1322	1314	1210	1298	2155	3255	3841

## PRÉSENTATION

L'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC) est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

Il fut créé en 1992 afin de doter le Grand-Duché de Luxembourg d'un instrument institutionnel national destiné à:

- médiatiser le concept de formation professionnelle continue (FPC) au sein du tissu économique,
- fédérer l'ensemble des acteurs socio-économiques autour de la finalité commune de développement de la FPC,
- sous-tendre la mise en place à l'échelle nationale d'un système de réglementation et d'organisation de la FPC issu d'un texte de loi en préparation qui allait se concrétiser plus tard par la promulgation de la loi-cadre du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.

## MISSIONS DE L'INFPC

L'INFPC a été chargé de trois missions principales :

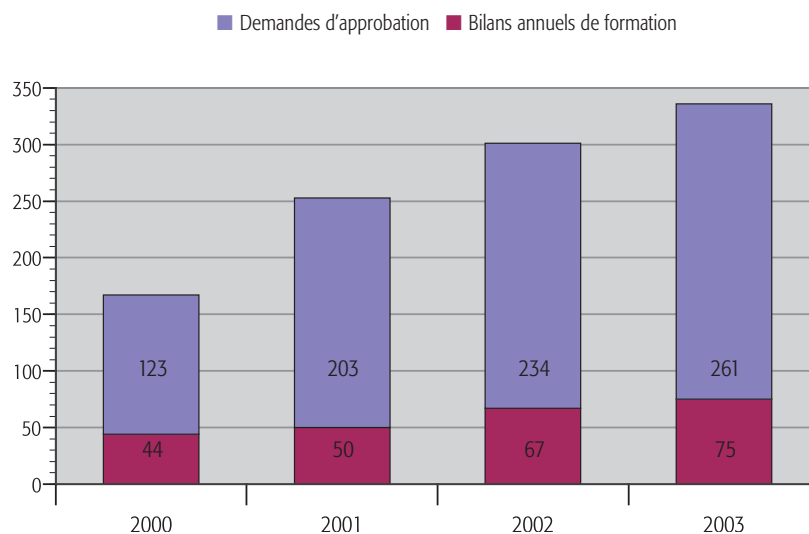
- Rapporteur-secrétaire de l'instruction des demandes de cofinancement  
La loi modifiée du 22 juin 1999 permet aux entreprises luxembourgeoises, à travers les demandes de cofinancement qu'elles déposent auprès du MENFPS, de bénéficier d'une contribution financière de l'État pour leurs investissements en matière de formation professionnelle continue. L'INFPC, en tant que rapporteur-secrétaire, réalise l'instruction des demandes de cofinancement en terme d'analyse de conformité aux critères d'éligibilité fixés par la loi. La majeure partie de l'activité de l'Institut concerne cette mission.

- Promotion de la formation professionnelle continue  
L'autre grand volet de l'activité de l'INFPC est le développement de la formation professionnelle continue par des stratégies de communication adéquates.  
Dans ce contexte, l'actualisation d'un vecteur de communication déterminant tel que le site [www.infpc.lu](http://www.infpc.lu) s'est imposée en 2003.  
De même, la création du portail national [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu), qui a été réalisé dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation, témoigne de l'investissement consenti en matière de promotion de la FPC.
  
- Élaboration de concepts de formation professionnelle continue  
Le contenu de cette mission est, en grande partie, induit par les deux premières.  
Sa pertinence est tributaire de l'impact des démarches de promotion de la FPC et des besoins émergeant de la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999 dans les entreprises, notamment en termes de structuration et d'instrumentation des pratiques de formation.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES DE COFINANCEMENT

Depuis le 1er janvier 2000, date d'entrée en vigueur de la loi modifiée, le nombre d'entreprises sollicitant l'aide étatique n'a cessé de croître et atteint 336<sup>(\*)</sup> pour l'année 2003.

(\*) chiffre provisoire étant donné que les entreprises peuvent soumettre les bilans annuels de formation jusqu'au 31 mai 2004



7

ÉTABLISSEMENTS

# ÉTABLISSEMENTS

## ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

### RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 45.993 enfants fréquentant l'Éducation préscolaire et l'Enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 118 communes que compte le Luxembourg:

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage			10	179	29	511			39	690	5
Bastendorf			1	16					1	16	1
Beaufort			4	55	8	127			12	182	4
Bech	1	18	2	31					3	49	3
Beckerich	1	30	4	64	12	166			17	260	5
Berdorf			3	46	10	153			13	199	3
Bertrange	3	47	4	67	23	367	1	9	31	490	4
Bettembourg	3	71	13	223	41	683	1	7	58	984	7
Bettendorf			5	76	14	221			19	297	3
Betzdorf	1	26	4	71	12	178			17	275	5
Bissen			5	75	13	236			18	311	2
Biwer			3	54	9	127			12	181	1
Boevange-sur-Attert			3	43	10	161			13	204	3
Bourscheid			2	35	6	92			8	127	1
Bous			2	38	6	97			8	135	2
Burmerange	1	29	2	33	6	101			9	163	1
Clemency			4	65	11	156			15	221	3
Colmar-Berg			4	50	10	168			14	218	1
Consdorf			4	56	11	148			15	204	2
Contern			4	69	15	239			19	308	4
Dalheim	1	21	3	49	9	143			13	213	2
Diekirch			9	154	27	451	1	3	37	608	6
Differdange	6	229	33	580	85	1463	5	55	129	2327	13
Dippach	1	32	4	53	15	264			20	349	3
Dudelange	2	117	24	438	79	1329	1	7	106	1891	15
Echternach			8	134	24	342			32	476	2
Ell			2	25	4	62			6	87	2
Ermsdorf			2	29	3	51			5	80	2
Erpeldange	1	23	3	46	12	166			16	235	3



# ÉTABLISSEMENTS

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Esch-sur-Alzette			40	697	112	1914			152	2611	15
Eschweiler			2	30					2	30	1
Esch-sur-Sûre			1	12					1	12	1
Ettelbruck	1	52	12	184	36	585	1	5	50	826	3
Feulen			2	36	7	130			9	166	2
Fischbach			1	13	4	53			5	66	1
Flaxweiler	1	27	3	45					4	72	3
Fouhren	1	13	1	22					2	35	1
Frisange	1	29	5	63	12	232			18	324	5
Garnich	1	18	4	55	8	112			13	185	4
Goesdorf			2	36	7	111			9	147	2
Grevenmacher			7	108	21	318			28	426	2
Grosbous			1	17	5	60			6	77	1
Heffingen			2	30	6	74			8	104	3
Hesperange	3	92	14	206	36	538	2	13	55	849	6
Hobscheid	1	29	5	80	13	217			19	326	5
Junglinster	3	72	10	150	26	443			39	665	3
Kautenbach	1	23							1	23	1
Kayl	4	105	11	175	37	613	1	8	53	901	5
Kehlen	2	46	5	96	21	323			28	465	4
Koerich	1	23	4	66	9	135			14	224	4
Kopstal	1	35	4	54	12	173			17	262	4
Lac de la Haute Sûre			5	87					5	87	1
Larochette	1	24	4	48	11	171			16	243	1
Lenningen	1	24	2	44	7	120			10	188	3
Leudelange	1	17	2	27	9	140			12	184	2
Lintgen	1	27	4	53	12	196			17	276	3
Lorentzweiler			4	59	13	194			17	253	3
Luxembourg *	17	403	97	1384	291	3831	11	66	416	5684	58
Mamer	2	35	8	126	23	330			33	491	9
Manternach			3	44					3	44	2
Medernach			2	27					2	27	1
Mersch	4	84	12	198	33	499	2	15	51	796	3
Mertert			7	127	18	265			25	392	2

\* Les données concernant l'Enseignement primaire de la Ville de Luxembourg comprennent les 12 classes de l'enseignement privé subventionné.

## ÉTABLISSEMENTS

## ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

## RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Mertzig	1	27	3	51	10	142			14	220	2
Mompach	1	15	2	25	5	72			8	112	4
Mondercange	2	51	9	149	31	546			42	746	6
Mondorf-les-Bains	2	52	5	83	16	247			23	382	3
Niederanven			6	82	18	287			24	369	1
Nommern	1	13	3	61	6	90			10	164	3
Petange	4	131	23	410	68	1140	4	30	99	1711	10
Preizerdaul	1	37	2	36	9	115			12	188	3
Rambrouch/Neunhausen			5	85	18	282			23	367	1
Reckange-sur-Mess			2	37	7	125			9	162	4
Redange			5	67	12	184	1	10	18	261	6
Reisdorf			2	28	6	73			8	101	2
Remerschen			3	38	8	124			11	162	3
Remich	1	37	4	57	11	159			16	253	2
Roeser	2	69	6	114	20	312			28	495	3
Rosport	1	19	3	41	10	169			14	229	4
Rumelange	1	52	8	167	21	347	1	9	31	575	4
Saeul			1	13	4	52			5	65	1
Sandweiler	2	29	4	69	11	142			17	240	3
Sanem	6	136	20	298	67	1110			93	1544	11
Schieren	1	22	2	31	8	124			11	177	2
Schifflange	3	79	12	218	36	626	1	6	52	929	3
Schuttrange	2	27	3	43	13	197			18	267	2
Septfontaines			1	16	3	50			4	66	2
Stadtbredimus	1	22	2	29	7	116			10	167	2
Steinfort	1	30	6	97	18	312	1	6	26	445	8
Steinsel	2	53	6	97	18	278			26	428	6
Strassen	3	47	7	131	19	298	1	4	30	480	2
Syndicat Dreibern					17	289			17	289	1
Syndicat Harlange	2	38			13	231			15	269	1
Syndicat Heiderscheid	1	31	2	36	7	124			10	191	2
Syndicat Medernach					8	127			8	127	2
Syndicat Reuler	1	21	5	109	18	305			24	435	1

## ÉTABLISSEMENTS

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Syndicat Schoulkauz			1	15	9	134			10	149	4
Syndicat Sispolo	1	29	6	106	18	286			25	421	1
Syndicat Synécosport					12	174			12	174	1
Syndicat Tandel					8	127			8	127	1
Troisvierges	1	38	5	66	17	304			23	408	3
Tuntange	1	22	2	32	7	99			10	153	3
Useldange			3	39	9	129			12	168	3
Vianden			3	38	8	131			11	169	2
Vichten			2	29	4	73			6	102	1
Wahl	1	12	1	21	5	63			7	96	4
Waldbillig			2	45	6	103			8	148	2
Waldbredimus			1	21	6	58			7	79	1
Walferdange	2	42	7	105	19	301			28	448	3
Weiler-la-Tour	1	18	3	41	8	105			12	164	1
Weiswampach			3	47	5	82			8	129	2
Wellenstein	1	18	2	40	6	88			9	146	1
Wiltz	1	39	8	137	26	408			35	584	4
Wincrange	1	16	5	94	19	312			25	422	3
Wormeldange			3	49					3	49	3
TOTAL	121	3093	676	10896	2028	31751	35	253	2860	45993	421

Parmi les 118 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Dreiborn	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25/02/1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	3/05/1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31/03/2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	9/12/1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14/04/1990
Schoulkauz	Wilwerwiltz, Eschweiler, Kautenbach	Wilwerwiltz	26/03/1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Parc Hosingen	5/03/1991
Synécosport	Bech, Manternach	Berbourg	20/05/1993
Tandel	Bastendorf, Fohren	Tandel	13/05/1996

## ÉTABLISSEMENTS

### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

#### RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET REPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé subventionné. Certains lycées proposent aussi bien l'Enseignement secondaire que l'Enseignement secondaire technique.

Enseignement Public 2002 - 2003			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1299		1299
Lycée Michel Rodange (LMR), Luxembourg	1209		1209
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1164		1164
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1140		1140
Lycée Robert Schuman (LRS), Luxembourg	917		917
Lycée Hubert Clément (LHC), Esch-sur-Alzette	794		794
Lycée Classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1097	630	1727
Lycée Classique Echternach (LCE), Echternach	671	494	1165
Lycée du Nord (LNW), Wiltz	372	1063	1435
Lycée Aline Mayrisch (LAML), Luxembourg	580	454	1034
Lycée technique Nic Bieber (LTNB), Dudelange	109	1114	1223
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg	33	1441	1474
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	12	1159	1171
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	11	644	655
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg		2684	2684
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1930	1930
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1746	1746
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1233	1233
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette		1014	1014
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		971	971
Lycée technique pour professions de santé, Luxembourg, Esch-Alzette, Ettelbruck		603	603
Centre de formation pour professions de santé Luxembourg, Luxembourg			
Institut d'Etudes Educatives et Sociales (IEES), Fentange		563	563
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		550	550
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		442	442
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAHD), Diekirch		235	235
Total Public	9408	18970	28378

Enseignement privé subventionné 2002 - 2003			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille) (EPF), Luxembourg	380	1022	1402
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie (EPND), Luxembourg	175	400	575
Ecole Privée Ste Anne (LTPSA), Ettelbruck		624	624
Ecole Privée Marie Consolatrice (EPMC), Esch-sur-Alzette		590	590
Lycée technique privé Emile Metz (LTPEM), Luxembourg		487	487
Total Privé subventionné	555	3123	3678

Total du nombre d'élèves de l'enseignement postprimaire 2002 - 2003			
Total Public	9408	18970	28378
Total Privé subventionné	555	3123	3678
Total	9963	22093	32056



The page features a light blue background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

# 8

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

Depuis le début des années 90, l'école est appelée à faire face à un nouveau défi : l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les enseignements. Les initiatives sont nombreuses, aussi bien au niveau de l'enseignement primaire que de l'enseignement postprimaire, et visent avant tout à préparer les élèves à une société de l'information évoluant de plus en plus vers une société de la connaissance.

L'essor des technologies de l'information et de la communication dans les enseignements se traduit par leur intégration comme outil pédagogique dans les programmes d'enseignement. Pour l'enseignement secondaire par exemple, l'intégration des TIC dans les cours s'effectue aussi bien au niveau de la division inférieure que de la division supérieure :

Division inférieure de l'enseignement secondaire :

Classe de VIIe: initiation à l'outil informatique et au traitement de texte

Classe de VIe: initiation au traitement de l'information

Classe de Ve: mathématiques et TIC

Division supérieure de l'enseignement secondaire

Allemand : perfectionnement des compétences en traitement de l'information.

Biologie: renforcement des compétences en traitement des données et de l'information et initiation à l'apprentissage autonome et à l'apprentissage par problèmes.

Français: initiation à l'éducation aux médias.

Géographie : approfondissement de la recherche d'informations sur Internet, CD-Roms ou logiciels de simulation et perfectionnement du traitement et de la présentation d'informations.

Mathématiques : développement des compétences d'analyse de données et des relations qui existent entre elles.



## ÉQUIPEMENT

Les applications pédagogiques faisant appel aux TIC doivent impérativement être accompagnées par un équipement performant et approprié en matériel informatique.

Pour illustrer l'engagement du Luxembourg dans cette politique, il convient de considérer l'évolution de l'équipement en ordinateurs dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire et secondaire technique au cours des dernières années.

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Nombre d'ordinateurs	2500	3000	3500	4766	6463
Ratio Élèves par ordinateur	11	9	9,14	5,98	4,53

Pour permettre cette évolution de l'équipement en matériel informatique, les investissements en équipement informatique (Hardware et Software) des lycées et lycées techniques ont été conséquents au cours des dernières années budgétaires.

Année budgétaire	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Investissements (€)	1.243.927	2.970.756	3.028.019	3.075.119	2.970.756	2.970756

Une enquête a été menée en 2002 afin d'analyser l'équipement domestique en ordinateurs des élèves du postprimaire. On a constaté que 97% des élèves de l'ES et 88% des élèves de l'EST ont accès soit à leur propre ordinateur, soit à un ordinateur partagé avec d'autres personnes du ménage :

	ES	EST
Ordinateur individuel	37%	44%
Ordinateur partagé	60%	44%
Absence d'ordinateur	3%	12%

Dans l'ES, 4 élèves sur 5 disposent d'un accès Internet à domicile. Dans l'EST seulement 3 élèves sur 5. Le même écart se retrouve au niveau de la disposition d'une adresse e-mail personnelle:

	ES	EST
Accès Internet	82%	60%
Adresse e-mail	72%	54%

source : Équipement domestique en ordinateurs des élèves du postprimaire

Élèves de l'ES et de l'EST confondus, l'enquête reflète également des différences entre les filles et les garçons. En général, le taux d'accès des filles à un ordinateur est inférieur à celui des garçons :

	Filles	Garçons
Ordinateur individuel	38%	50%
Ordinateur partagé	47%	39%
Absence d'ordinateur	15%	11%

Parallèlement, les garçons semblent plus fréquemment connectés à Internet et plus enclins à se procurer une adresse e-mail personnelle :

	Filles	Garçons
Accès Internet	54%	64%
Adresse e-mail	49%	57%

source : Équipement domestique en ordinateurs des élèves du postprimaire

L'évolution de l'utilisation de la messagerie électronique par le corps enseignant au Luxembourg est croissante. Un indicateur en est la hausse constante au cours des dernières années des enregistrements d'adresses e-mail du type « prénom.nom@education.lu » auprès de la fondation RESTENA.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Adresses e-mail RESTENA	2974	4242	4956	5405	5974	6488

Une enquête menée auprès des enseignants au printemps 2003 a révélé que 97,8% des enseignants ayant participé à cette enquête sont propriétaires d'un ordinateur privé et que 94,6% eux disposent d'un accès Internet.

En moyenne, les enseignants affirment utiliser les TIC 8,89 heures par semaine pour des préparatifs scolaires :

TEMPS D'UTILISATION DE L'ORDINATEUR POUR DES PRÉPARATIFS SCOLAIRES (EN HEURES)	
hommes	9,42
femmes	8,17
moins de 5 années d'expérience professionnelle	11,02
5 à 10 années d'expérience professionnelle	9,23
10 à 20 années d'expérience professionnelle	8,62
plus de 20 années d'expérience professionnelle	7,07
enseignants en langues	7,31
enseignants en sciences économiques, humaines et sociales	10,33
enseignants en branches d'expression	6,53
enseignants en branches pratiques	10,61
enseignants en sciences et technologies	9,56
Moyenne	8,89

source : Consultation nationale « Votre école et Vous »

## PROJETS TIC

La formation pédagogique, didactique et technologique des enseignants relative aux applications informatiques en classe est un prérequis indispensable à l'intégration réussie des technologies de l'information et de la communication dans les écoles. Pendant l'année scolaire 2002-2003, on dénombre 1303 inscriptions d'enseignants dans des activités de formation continue dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

	2000/01	2001/02	2002/03
ISERP	267	226	109
SCRIPT	661	815	1194
Total	928	1041	1303

En matière d'activités de formation continue organisées par le SCRIPT dans le domaine des TIC, les inscriptions se répartissent comme suit :

Activité de formation continue	Inscriptions
Initiation à l'ordinateur et à Internet	40
Développement des connaissances des logiciels de bureautique	348
Intégration des TIC dans les différentes matières	443
Applications mySchool	87
Le travail interdisciplinaire par le biais des TIC	35
Multimédia	73
Formations spécifiques écoles	66
Autres	102
Total	1194

A noter également le rôle du Centre de Technologie de l'Éducation (CTE) en tant qu'organisateur de séances d'évaluation, d'information, de présentation et de formation consacrées à des thèmes spécifiques du domaine des TIC, respectivement en tant qu'initiateur et accompagnateur de projets informatiques dans l'enseignement.

Depuis 1999, de nombreux projets dans le domaine de l'intégration des TIC, dans les enseignements ont été initiés par le ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous ces projets visent à promouvoir les TIC comme outil pédagogique tout en présentant des caractéristiques particulières et pédagogiquement intéressantes. Voici quelques-uns des projets réalisés :

Portail de l'éducation mySchool	La plate-forme de communication pour les écoles luxembourgeoises met à la disposition aussi bien des écoles, du personnel enseignant, des élèves que des personnes travaillant dans le domaine de la formation un éventail de services tels que: une bibliothèque en ligne, des communautés apprenantes, des modules „e-learning“, un générateur de sites Internet etc.	<a href="http://www.myschool.lu">www.myschool.lu</a>
Cartable électronique	Ce projet-pilote vise l'équipement de tous les élèves du Lycée Aline Mayrisch d'ordinateurs portables en vue de l'intégration des TIC dans tous les enseignements.	<a href="http://www.laml.lu">www.laml.lu</a>
eDucere	eDucere vise l'amélioration de l'accessibilité et de la gestion des activités de formation continue du SCRIPT par la numérisation et rend plus performants les moyens de communication des Commissions Nationales des Programmes.	<a href="http://www.script.lu">www.script.lu</a>
NorTIC	Le projet vise la formation des enseignants en matière des technologies de l'information et de la communication et contribue à une harmonisation de l'équipement des écoles primaires dans le Nord du pays en matériel informatique.	<a href="http://www.nortic.lu">www.nortic.lu</a>

# 9

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté il y a les fonds publics investis par les administrations nationales ou internationales. Les investissements nationaux, qui sont de loin les plus significatifs, peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités, calculés pour le Luxembourg et comparés avec d'autres pays.



## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

2003	
Rubrique	Montant (en euros)
Dépenses générales	36.594.027
Centre de technologie de l'éducation	5.331.823
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	3.307.703
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	6.074.588
Sports scolaires et périscolaires	1.346.115
Etablissements privés d'enseignement	30.516.583
Service des constructions, des équipements et de la restauration scolaire	9.968.763
Éducation différenciée	29.890.277
Service de la formation des adultes	6.597.140
Inspectorat	2.190.270
Enseignement préscolaire et primaire	184.523.829
Enseignement secondaire	118.030.781
Enseignement secondaire technique	193.776.848
Service de la formation professionnelle	29.257.788
Total	657.406.535

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### ÉVOLUTION

Pour estimer l'évolution du budget public octroyé chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

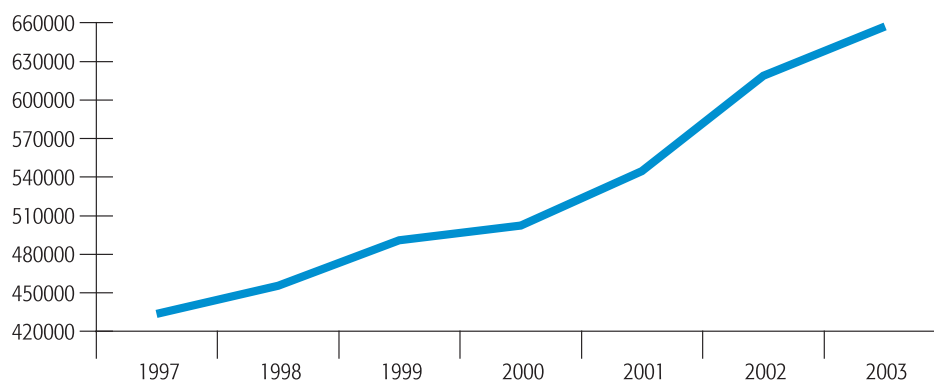
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connu à la fois le budget et les attributions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Dépenses générales	30.664	26.437	29.741	27.340	35.429	36.884	36.594
Centre de technologie de l'éducation	480	510	3.070	3.159	4.666	4.951	5.332
SCRIPT	2.423	2.423	2.229	2.348	2.472	2.601	3.308
CPOS	11.574	10.441	10.752	4.671	5.291	5.510	6.075
Sports scolaires et périscolaires	1.138	1.143	1.279	1.285	2.291	1.829	1.346
Etablissements privés d'enseignement	18.340	19.696	23.594	23.847	25.341	28.773	30.516
Service des constructions, des équipements et de la restauration scolaire	2.410	3.354	3.051	3.150	4.037	8.055	9.969
Éducation différenciée	23.756	22.075	23.806	24.207	25.996	27.664	29.890
Service de la formation des adultes	2.632	2.811	2.965	3.944	4.785	5.971	6.597
Inspektorat	1.621	1.705	1.879	1.835	1.899	2.133	2.190
Enseignement préscolaire et primaire	120.789	128.760	138.039	150.187	157.956	181.259	184.524
Enseignement secondaire	81.607	86.852	88.759	89.771	96.758	105.192	118.031
Enseignement secondaire technique	129.908	142.832	152.921	156.526	159.971	181.344	193.777
Service de la formation professionnelle	6.241	6.588	8.898	10.333	17.745	26.847	29.258
Total	433.583	455.627	490.983	502.603	544.637	619.014	657.407

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets octroyés à l'Éducation nationale.

### ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE \*



\* uniquement postes du budget considérés sous rubrique

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### INDICATEURS FINANCIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Dans la première partie de ce chapitre, on a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres financeurs directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Il existe au plan international une nomenclature et des définitions bien spécifiques permettant l'analyse et surtout la comparaison en termes financiers des systèmes d'enseignement des différents pays.

L'indicateur le plus fréquemment utilisé au plan international est celui qui mesure l'importance des dépenses publiques en éducation par rapport au PIB.

#### Dépenses publiques en éducation en pourcentage du PIB

Luxembourg (*)	4,1%
Belgique	6,0%
France	5,6%
Allemagne	4,3%
Pays-Bas	4,5%
Italie	4,9%
Finlande	5,7%
Autriche	5,6%

(\*) sans enseignement post-secondaire

source: OCDE

Compte tenu que dans les autres pays les dépenses de l'enseignement universitaire représentent en moyenne plus d'un quart des dépenses en éducation on peut estimer que le taux du Luxembourg avec un enseignement universitaire s'élèverait à +/- 5,4%.

Le deuxième indicateur financier le plus fréquemment utilisé est le coût annuel par élève. Afin de permettre une comparaison entre différents pays, cet indicateur est calculé sur base d'une parité de pouvoir d'achat.

Coût annuel par élève (en dollar US convertis sur base de la parité de pouvoir d'achat)

	Primaire	Secondaire
Luxembourg	7873	11091
Belgique	5321	7912
France	4777	8107
Allemagne	4237	6620
Pays-Bas	4862	6403
Italie	6783	8258
Autriche	6571	8562
Finlande	4708	6537

source: OCDE

On peut constater que pour cet indicateur, le Luxembourg est en tête du classement. Cela signifie qu'en termes absolus, l'élève luxembourgeois a le coût le plus élevé. Cependant, si ce coût par élève est considéré par rapport au PIB par habitant, le Luxembourg se retrouve en milieu de classement. Le PIB élevé du Luxembourg permet de relativiser l'importance du coût annuel par élève.

Coût annuel par élève en proportion du PIB par habitant (%)

	Primaire	Secondaire
Luxembourg	18	22
Belgique	20	29
France	18	30
Allemagne	17	26
Pays-Bas	17	22
Italie	27	33
Autriche	23	30
Finlande	18	25

source: OCDE

Un autre indicateur permet de ventiler les dépenses en éducation selon leur catégorie. Ainsi, on distingue entre dépenses courantes et dépenses en capital. Les dépenses courantes regroupent les dépenses de fonctionnement, qui couvrent tous les biens et services consommés dans le cadre de l'enseignement et qui doivent être renouvelés périodiquement pour assurer des services éducatifs, et les dépenses de rémunérations de toutes les personnes intervenant dans l'enseignement (personnel enseignant, administratif et autre). Les dépenses en capital couvrent toutes les dépenses liées à la construction ou à la rénovation de bâtiments et à l'achat ou au remplacement d'équipements importants. Cela couvre aussi bien les infrastructures immobilières que les équipements mobiliers (p.ex. matériel informatique).

Répartition des dépenses d'éducation par catégorie

	Dépenses courantes	Dépenses en capital
Luxembourg	85,2	14,8
Belgique	98,2	1,8
France	91,7	8,3
Allemagne	92,4	7,6
Pays-Bas	94,6	5,4
Italie	94,7	5,3
Autriche	96,4	3,6
Finlande	91,7	8,3

source: OCDE

On constate que pour le Luxembourg, la proportion de dépenses en capital est plus importante que pour les autres pays. Cela s'explique entre-autres par le fait que le Luxembourg ne dispose que d'un nombre très réduit d'établissements scolaires et que la construction de nouvelles infrastructures influence sensiblement le poste des dépenses en capital.

La divergence du Luxembourg par rapport aux autres pays s'explique par le fait que les dépenses effectives en infrastructures immobilières, mais aussi en équipements informatiques, ont été importantes pour l'année de référence.



10



ANNEXES



- EURYDICE (2000). Questions clés de l'éducation en Europe. Commission européenne.
- EURYDICE (2001). L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe. Commission européenne.
- EURYDICE (2002). Les chiffres clés de l'éducation en Europe 2002. Commission européenne.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1997). Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'Éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFP.
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1998). Un enseignement moderne des langues vivantes étrangères pour les citoyens européens. Luxembourg: MENFP.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Ecole obligatoire, Recueil de législation. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2002). Enseignement secondaire et secondaire technique, Horaires et Programmes 2002/2003. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Éducation précoce, Plan cadre pour l'Éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2004). L'Enseignement secondaire général 2002/2003. Statistiques globales & analyse des résultats. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: MENFPS.



- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2004). Éducation préscolaire, Enseignement primaire et spécial, Éducation différenciée. Statistiques générales. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2004). Consultation nationale "Votre École et Vous". Luxembourg: MENFPS.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2002). Équipement domestique en ordinateurs des élèves du postprimaire. Luxembourg: MENFPS.
- OCDE (2003). Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2003). Annuaire Statistique. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (1995). Projections de population 1995-2050. Bulletin du statec, No 8. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2003). L'économie luxembourgeoise au XXe siècle. Luxembourg: statec
- Service Information et Presse (1999). A propos des langues. Luxembourg: Ministère d'État.
- Unité Nationale d'Eurydice (2001). L'éducation au Luxembourg. Luxembourg: MCESR.

CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CDPFC	Centre de Documentation Pédagogique et de Formation Continue
CEDEFOP	Centre Européen pour le Développement de la Formation professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CMPP	Commission Médico-Psycho-Pédagogique
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
CRP	Centre de Recherche Public
CTE	Centre de Technologie de l'Éducation
EDIFF	Éducation différenciée
Étranger	Élèves de nationalité étrangère (et non pas de langue étrangère)
EURYDICE	Réseau d'information sur l'éducation en Europe
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
IEES	Institut d'Études éducatives et sociales
IFBL	Institut de Formation Bancaire, Luxembourg
ILReS	Institut luxembourgeois de recherches sociales et d'études de marché
INAP	Institut National d'Administration Publique
INFPC	Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue
ISERP	Institut Supérieur d'Études et de Recherches pédagogiques
IST	Institut Supérieur de Technologie
MCESR	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur de la Recherche
MENFPS	Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OLAP	Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques

SFA	Service de la Formation des Adultes
SFP	Service de la Formation professionnelle
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SIP	Service Information et Presse
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques
SVICOL	Association des Villes et des Communes, Syndicat Intercommunal
TIC	Technologies de l'information et de la communication





